

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1985 29 août 2011

SOMMAIRE

Allgemeine Gesellschaft für Verbriefungen	Immobilière des Glacis S. à r.l	. 95277
S.A 952		95277
AL.VE S.A952	79 Immobilière des Glacis S. à r.l	. 95277
Balderton Capital IV L2 S.à r.l 952	62 Immo-Tours International S.A	95278
Baltis Investment, S.à r.l952		95280
Central S.à.r.l952	62 Incas S.A	95276
Dream Luxco S.C.A952	51 Infra-Invest	95277
Finghold S.A 952	75 Institutional Trust Management Company	,
Fund-Market S.A952	67 S.à r.l	95268
Grainger Luxembourg Financing (N°1) S.à	International Medical Equipment Consult-	
r.l952	70 ing S.A	. 9527 8
Grainger Luxembourg Financing (N°1) S.à	Irrus S.à r.l	. 952 80
r.l952	70 Island Fund S.A	95278
Grainger MU Holdings S.à r.l 952	68 Itau Active Asset Allocation Funds	95279
Grainger MU Holdings S.à r.l 952	69 Keane, Piper & Associates S.A	95269
Grainger MU Holdings S.à r.l 952	69 Kirchberg Securities Finance Fund, SI-	
Grainger MU (N°1) S.à r.l	66 CAV-SIF	. <mark>95267</mark>
Grainger MU (N°1) S.à r.l 952	66 Lama-Dust S.A	95279
Grainger MU (N°1) S.à r.l 952	67 Lehman Brothers European Mezzanine	
Grinder S.A 952	70 LB, S.à r.l	95280
GWA SIF952	72 Lux-Transport	. 95271
Hardt Group Securities S.A952	76 McWane Luxembourg China, S.à r.l	95269
Herald Investments S.A 952	66 Sampan Properties S.à r.l	
Hess Capital Corporation, S. à r.l 952		. 95277
Il Cofanetto S.à r.l		95272



Baltis Investment, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 37.989,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey. R.C.S. Luxembourg B 160.672.

Baltis Investment S.A., Société Anonyme Siège social: Hryniewickiego 6C/47, 81-340 Gdynia Capital social: PLN 102.000,-Numéro d'immatriculation: 0000081107

PROJET COMMUN DE FUSION

L'an deux mille onze, le neuf août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. Baltis Investment, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social à 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 160.672, avec un capital social de trente-sept mille neuf cent quatre-vingt-neuf euros (EUR 37.989,-) représenté par quatre mille deux cent vingt et un (4.221) parts sociales ordinaires de classe A (les "Parts Sociales de Classe A"), quatre mille deux cent vingt et un (4.221) parts sociales ordinaires de classe B (les "Parts Sociales de Classe B"), quatre mille deux cent vingt et un (4.221) parts sociales ordinaires de classe D (les "Parts Sociales de Classe D"), quatre mille deux cent vingt et un (4.221) parts sociales ordinaires de classe E (les "Parts Sociales de Classe B"), quatre mille deux cent vingt et un (4.221) parts sociales ordinaires de classe F (les "Parts Sociales de Classe E"), quatre mille deux cent vingt et un (4.221) parts sociales ordinaires de classe G (les "Parts Sociales de Classe G"), quatre mille deux cent vingt et un (4.221) parts sociales ordinaires de classe G (les "Parts Sociales de Classe G"), quatre mille deux cent vingt et un (4.221) parts sociales ordinaires de classe H (les "Parts Sociales de Classe H"), quatre mille deux cent vingt et un (4.221) parts sociales ordinaires de classe I (les "Parts Sociales de Classe H"), quatre mille deux cent vingt et un (4.221) parts sociales ordinaires de classe I (les "Parts Sociales de Classe I"), toutes ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,00) chacune, et ayant été entièrement libérées;

(ci-après la "Société Absorbante"),

2. Baltis Investment S.A., une société anonyme constituée selon les lois polonaises, ayant son siège social au Hrynie-wickiego 6C/47, 81-340 Gdynia, Pologne, enregistrée auprès du registre des entrepreneurs, au Registre de la Cour Nationale, conservé par la Cour du District de la ville de Gdansk - Pólnoc à Gdansk, 8 ème division commerciale du Registre de la Cour Nationale sous le numéro 0000081107, avec un capital social de cent deux mille zlotys (PLN 102.000,-) représenté par mille vingt (1.020) actions ayant une valeur nominale de cent zlotys (PLN 100.-) chacune, toutes ayant été entièrement libérées;

(ci-après la "Société Absorbée"),

La Société Absorbante est ici représentée par M. Eric Tazzieri d'Orangefield Trust Luxembourg, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, dûment habilité à cet effet en vertu de la résolution prise par les organes de gestion respectifs de la Société Absorbante en date du 3 août 2011.

La Société Absorbée est ici représentée par Madame Lou Eventurin de NautaDutilh Avocats Luxembourg, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, dûment habilité à cet effet en vertu de la résolution prise par les organes de gestion respectifs de la Société Absorbée en date du 29 juillet 2011 et la procuration apportée par les organes de gestion respectifs de la Société Absorbée en date du 29 juillet 2011.

Une copie de ces résolutions et de cette procuration, signées ne varietur par les représentants de la personne comparante et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte en vue de leur dépôt auprès des autorités d'enregistrement.

Eu égard à la procédure de fusion aux termes de laquelle la Société Absorbante devra absorber la Société Absorbée (la "Fusion"), les organes de gestion respectifs des deux sociétés mentionnées ci-dessus (ci-après les "Sociétés Fusionnantes") ont convenu du projet commun de fusion suivant (le "Projet Commun de Fusion") et déclarent que;

La Société Absorbante est dénommée Baltis Investment S.à r.l., elle existe sous la forme légale d'une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

La Société Absorbée est dénommée Baltis S.A., elle existe sous la forme légale d'une société anonyme constituée selon les lois polonaises, ayant son siège social à Hryniewickiego 6C/47, 81-340 Gdynia, Pologne.

Base légale et structure de la Fusion

Dans la mesure où la Fusion engagera l'absorption de la Société Absorbée par la Société Absorbante, la procédure devra être gouvernée par la loi applicable à la Société Absorbante, autrement dit la loi du Grand-Duché de Luxembourg.



De la même façon, eu égard aux règlements polonais, la Fusion devra également respecter les dispositions de la loi polonaise.

La Société Absorbante détient cent pour-cent (100%) des actions de la Société Absorbée de sorte que la Fusion peut dès lors être opérée conformément aux dispositions des articles 257 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi Luxembourgeoise") qui autorise expressément la fusion d'une société luxembourgeoise avec une société étrangère, pour autant que les lois applicables à cette société étrangère n'interdisent pas cette fusion.

La Fusion sera opérée conformément à l'article 492 §1, en concordance avec les articles 516 (1) et suivants du Code du Commerce et des Sociétés Polonais du 15 septembre 2000 (le "CCC Polonais") établissant les règles de fusion des sociétés polonaises avec des sociétés étrangères.

Les organes de gestion respectifs des Sociétés Fusionnantes ont décidé de fusionner la Société Absorbée avec la Société Absorbante et, à cet effet, conformément à l'article 274 de la Loi Luxembourgeoise, et aux articles 492 et 494 du CCC Polonais, la Société Absorbée transférera de plein droit et simultanément tous ses actifs et passifs (les "Actifs et Passifs") à la Société Absorbante.

Dans la mesure où la Société Absorbante est l'actionnaire unique de la Société Absorbée, la Fusion devra être réalisée conformément avec une procédure simplifiée telle que définie dans les articles 516 et 516 (15) du CCC Polonais.

Les décisions des organes de gestion respectifs des Sociétés Fusionnantes, après avoir été paraphées ne varietur par les parties comparantes et le notaire soussigné, devront être annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Aucune des Sociétés Fusionnantes n'a, à la date des présentes, été dissoute, déclarée en faillite ou ne se trouve en situation de cessation de paiements.

Il est convenu ce qui suit:

1. A la date retenue par les conseils d'administration respectifs des Sociétés Fusionnantes, qui ne peut être inférieure à un mois après la publication du présent Projet Commun de Fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, les Actifs et Passifs de la Société Absorbée seront transférés à leur valeur comptable à la Société Absorbante.

Evaluation de la Société Absorbée

2. Les termes du Projet Commun de Fusion ont été déterminés en référence aux comptes annuels audités (incluant le bilan, le compte de pertes et profits et les annexes y relatives) de la Société Absorbée pour l'exercice comptable clos au 31 décembre 2010, ainsi qu'aux comptes intérimaires en date du 1 ^{er} juillet 2011, et aux comptes intérimaires de la Société Absorbante en date du 31 juillet 2011.

L'évaluation de la Société Absorbée est basée sur les comptes intérimaires de la Société Absorbée préparés en date du 1 ^{er} juillet 2011.

Le montant des actifs de la Société Absorbée, basé sur les comptes intérimaires de la Société Absorbée en date du 1 er juillet 2011 s'élève à : PLN 237.608.988,32.

Le montant des dettes de la Société Absorbée, basé sur les comptes intérimaires de la Société Absorbée en date du 1 ^{er} juillet 2011 s'élève à: PLN 13.161.256,69.

Les comptes intérimaires de la Société Absorbée datés du 1 ^{er} juillet 2011 se trouvent annexés à ce Projet Commun de Fusion dans l'Annexe 1.

Modification de l'actionnariat

3. A la suite de la Fusion, la Société Absorbée cessera d'exister et toutes ses actions émises seront annulées. Aucune part sociale de la Société Absorbante ne sera rachetée ou émise. Ainsi, aucun ratio d'échange de parts sociales des Sociétés Fusionnantes ou toute autre valeur mobilière ne sera établie.

Effet comptable de la Fusion

4. L'effet comptable de la Fusion pourra être constaté à la date de la Fusion telle que définie à la section 12 ci-après, et les opérations de la Société Absorbée devront, d'un point de vue comptable, être considérées comme ayant été effectuées par la Société Absorbante depuis cette date.

Avantages particuliers aux actionnaires des Sociétés Fusionnantes

5. Aucun avantage particulier n'est attribué aux actionnaires des Sociétés Fusionnantes qui bénéficient de droits spéciaux, ni aux porteurs de titres autres que des actions.

Avantages particuliers aux membres des organes de gestion

6. Aucun avantage particulier n'est attribué aux membres des organes de gestion respectifs des Sociétés Fusionnantes dans le cadre de la Fusion.



Emplois

7. A la date du Projet Commun de Fusion, la Société Absorbée n'a pas d'employés ainsi la Fusion n'aura aucun impact sur l'emploi dans les Sociétés Fusionnantes.

Conseil de Surveillance

8. Aucune approbation ou co-signature de la part du Conseil de Surveillance de la Société Absorbée à l'égard du Projet Commun de Fusion n'est requis.

Disponibilité des documents relatifs à la fusion à l'égard des actionnaires

9. Les documents mentionnés à l'article 267, paragraphe 1, a) et b) et d) de la Loi Luxembourgeoise (en l'occurrence le Projet Commun de Fusion, les comptes annuels, les rapports annuels des Sociétés Fusionnantes pour les trois derniers exercices, un état comptable datant de moins de trois mois avant la date du Projet Commun de Fusion, ainsi que les rapports sur la Fusion des organes de gestion des Sociétés Fusionnantes mentionnés à l'article 265 de la Loi Luxembourgeoise), seront disponibles au moins un mois avant la date d'effet de la Fusion pour inspection par les actionnaires des Sociétés Fusionnantes aux sièges sociaux respectifs des Sociétés Fusionnantes. Ces mêmes documents doivent être utilisés dans le but de satisfaire aux exigences requises par l'article 516 (7) du CCC Polonais.

Aucune exigence quant à l'examen du Projet Commun de Fusion par un expert

10. En conformité avec l'article 266(5) de la Loi Luxembourgeoise et l'article 516 (15) du CCC Polonais, les actionnaires des Sociétés Fusionnantes ont accepté qu'aucun examen du Projet Commun de Fusion et aucun rapport d'expert ne serait requis.

Effectivité de la Fusion entre les Sociétés Fusionnantes

11. Conformément à l'article 272 de la Loi Luxembourgeoise, la Fusion deviendra définitive entre les Sociétés Fusionnantes lorsque les résolutions des conseils de gestion de chacune des Sociétés Fusionnantes auront été adoptées.

Effectivité de la Fusion à l'égard des tiers

12. A l'égard des tiers, la Fusion sera effective au jour de la publication dans le Mémorial C du certificat émis par un notaire luxembourgeois, conformément à l'article 273 (1) de la Loi Luxembourgeoise (la "Date de Fusion"), subordonnée cependant à l'obtention d'un certificat de la part de la Cour Polonaise en charge du registre attestant que toutes les formalités requises en vue de l'accomplissement de la Fusion selon la loi polonaise ont été dûment accomplies par la Société Absorbée, conformément à l'article 271 (2) §3 de la Loi Luxembourgeoise et à l'article 516 (12) du CCC Polonais.

Statuts de la Société Absorbante

13. Il n'est pas envisagé de modifier la forme sociale ou les statuts de la Société Absorbante dans le cadre de la Fusion. Les statuts de la Société Absorbante en date du 9 juin 2011 resteront inchangés et annexés au présent acte aux fins d'information.

Composition du conseil de gérance de la Société Absorbante

14. La composition du conseil de gérance de la Société Absorbante ne sera pas modifié suite à la Fusion et les organes de la Société Absorbée sont totalement déchargés de leurs obligations.

Approbation de la fusion

15. En raison de la réalisation de la fusion selon une procédure simplifiée, le Projet Commun de Fusion ne sera pas soumis à l'approbation des assemblées générales des associés de la Société Absorbante et des actionnaires de la Société Absorbée.

Impact sur l'écart d'acquisition et les réserves distribuables de la Société Absorbante

16. La Fusion n'aura aucune influence sur l'écart d'acquisition, ni sur les réserves distribuables de la Société Absorbante.

Impact sur les créanciers et les actionnaires minoritaires des Sociétés Fusionnantes

17. Suite à la Fusion et en vertu du principe de transmission universelle, la Société Absorbante va acquérir tous l'actif et le passif de la Société Absorbée. La Société Absorbée va cesser d'exister. En raison du fait que la Société Absorbante détient l'intégralité des actions du capital social de la Société Absorbée et que les deux entités sont solvables, la Fusion n'aura aucun impact sur la situation des créanciers des Sociétés Fusionnantes.

Les créanciers de la Société Absorbée, conformément à l'article 516 (10) §2 du CCC Polonais, auront le droit de demander (dans un délai d'un mois après l'annonce officielle de ce Projet Commun de Fusion par la Société Absorbée) à sécuriser leurs droits, à condition qu'ils démontrent avec certitude que leur intérêt est menacé par la Fusion.

L'ensemble des documents relatifs à la Fusion sera disponible aux sièges des Sociétés Fusionnantes pour les créanciers des Sociétés Fusionnantes.



Aucune des Sociétés Fusionnantes n'a d'actionnaire minoritaire, de ce fait, la Fusion n'aura aucun impact sur la situation des actionnaires minoritaires des Sociétés Fusionnantes.

Conformité avec le Droit

18. Les Sociétés Fusionnantes se conformeront à toutes les dispositions légales en vigueur en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de toutes impositions éventuelles ou taxes résultant de la réalisation définitive des transferts réalisés au titre de la Fusion, tel que mentionné ci-après.

Poursuite des activités de la Société Absorbée

19. Les activités de la Société Absorbée seront poursuivies par la Société Absorbante.

Documents de la Société Absorbée

20. Les documents sociétaires de la Société Absorbée seront conservés pendant le délai légal requis au siège social de la Société Absorbante.

Clôture des livres comptables de la Société Absorbée

21. Les livres comptables de la Société Absorbée seront clôturés en raison de la Fusion avec effet au 9 août 2011 (la Date de la Fusion comme définie à la section 12 ci-dessus).

1. Formalités. La Société Absorbante:

- effectuera toutes les formalités légales de publicité relatives aux transferts effectués au titre de la Fusion,
- fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires, le cas échéant, auprès de toutes administrations qu'il conviendra pour faire mettre à son nom les Actifs et Passifs transférés,
- effectuera toutes les formalités nécessaires en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits qui lui ont été transférés.
- 2. Remise de titres. Lors de la réalisation définitive de la Fusion, la Société Absorbée remettra à la Société Absorbante les originaux de tous ses documents constitutifs et actes de modification ainsi que les livres comptables et autres documents comptables, les titres de propriété ou actes justificatifs de propriété de tous les éléments d'actif, les justificatifs des opérations réalisées, les valeurs mobilières ainsi que tous contrats, archives, pièces et autres documents quelconques relatifs aux éléments et droits transférés.
- 3. Frais et Droits. Tous frais, droits et honoraires dus au titre de la Fusion seront supportés par la Société Absorbante. La Société Absorbante s'acquittera, le cas échéant, des impôts dus par la Société Absorbée sur le capital et les bénéfices au titre des exercices non encore imposés définitivement.

Conformément à l'article 271 de la Loi Luxembourgeoise, le notaire soussigné certifie la légalité du présent Projet Commun de Fusion.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société Absorbante ou qui sont mis à sa charge à raison de la Fusion sont estimés à environ EUR 7.000,- (sept mille Euros).

Le notaire soussigné déclare par la présente qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte sera rédigé en langue française, suivi d'une version en polonais; à la demande des même personnes, en cas de divergences entre le texte polonais et le texte français, la version française primera.

Le présent acte notarié a été rédigé au Luxembourg, à la date mentionnée.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux parties comparantes, connues du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les parties ont signé ensemble avec nous, notaire, le présent acte.

Suit la traduction en polonais du texte qui précède:

W roku dwa tysiace jedenastym, dnia 9 sierpnia.

Przed Mecenasem Josephem Elvingerem, notariuszem w Luksemburgu (Wielkie Ksiestwo Luksemburga).

Stawili sie:

1. Baltis Investment, S.a r.I., spólka z ograniczona odpowiedzialnoscia utworzona wedlug prawa luksemburskiego, z siedziba w 40, avenue Monterey, L-2163 Luksemburg, wpisana do Rejestru Handlowego i Spólek pod numerem B 160.672, o kapitale trzydziesci siedem tysiecy dziewiecset osiemdziesiat dziewiec euro (37.989,- EUR), na który sklada sie cztery tysiace dwiescie dwadziescia jeden (4.221) udzialów zwyklych klasy A ("Udzialy klasy A"), cztery tysiace dwiescie dwadziescia jeden (4.221) udzialów zwyklych klasy B ("Udzialy klasy B"), cztery tysiace dwiescie dwadziescia jeden (4.221) udzialów zwyklych klasy C ("Udzialy klasy C"), cztery tysiace dwiescie dwadziescia jeden (4.221) udzialów zwyklych klasy E ("Udzialy klasy E"), cztery tysiace dwiescie dwadziescia jeden (4.221) udzialów zwyklych klasy F ("Udzialy klasy F"), cztery tysiace dwiescie dwadziescia jeden (4.221) udzialów zwyklych klasy F ("Udzialy klasy F"), cztery tysiace dwiescie dwadziescia jeden (4.221) udzialów zwyklych klasy G ("Udzialy klasy G"), cztery tysiace dwiescie dwadziescia jeden (4.221) udzialów zwyklych klasy H ("Udzialy klasy H"), cztery tysiace dwiescie dwadziescia jeden (4.221) udzialów zwyklych klasy H ("Udzialy klasy H"), cztery tysiace dwiescie dwadziescia jeden (4.221) udzialów zwyklych klasy I ("Udzialy klasy I"), o wartosci nominalnej jeden euro (1,00 EUR) kazdy, splacone w calosci;



(w dalszej czesci nazywana "Spólka przejmujaca"),

2. Baltis Investment S.A., spólka akcyjna utworzona wedlug prawa polskiego, z siedziba pod adresem Hryniewickiego 6C/47, 81-340 Gdynia, Polska, wpisana do rejestru przedsiebiorców przy Krajowym Rejestrze Sadowym, prowadzonym przez Sad Rejonowy, dla miasta Gdañsk-Pólnoc w Gdañsku, VIII Wydzial Gospodarczy Krajowego Rejestru Sadowego pod numerem 0000081107, o kapitale sto dwa tysiace zlotych (102.000,- PLN), na który sklada sie tysiac dwadziescia (1.020) akcji o wartosci nominalnej sto zlotych (100.- PLN) kazda, wszystkie splacone w calosci;

(w dalszej czesci nazywana "Spólka przejmowana"),

Spólka przejmujaca jest reprezentowana przez Pana Erica Tazzieri d'Orangefielda Trusta Luxembourga, którego firma miesci sie w Luksemburgu, posiadajacego stosowne pelnomocnictwa na podstawie uchwaly podjetej przez organy zarzadzajace Spólka przejmujaca w dniu 3 sierpnia 2011 roku.

Spólka przejmowana jest reprezentowana przez Pana Lou Eventurin z kancelarii NautaDutilh Avocats Luxembourg, adwokata, którego firma miesci sie w Luksemburgu, posiadajacego stosowne pelnomocnictwa na podstawie uchwaly podjetej przez organy zarzadzajace Spólka przejmowana w dniu 29 lipca 2011 roku i pelnomocnictwo przekazane przez organy zarzadzajace Spólka przejmowana w dniu 29 lipca 2011 roku.

Kopia uchwal i pelnomocnictwa, podpisanych ne varietur przez przedstawicieli osoby stawiajacej sie i nizej podpisanego notariusza, zostana zalaczone do niniejszego aktu celem zlozenia ich w organach rejestrowych.

Zwazywszy na procedure fuzji, na mocy której Spólka przejmujaca powinna przejac Spólke przejmowana ("Fuzja"), odpowiednie organy zarzadzajace z obydwóch spólek wymienionych powyzej (w dalszej czesci nazywane "Spólki laczace sie") przygotowaly wspólny projekt fuzji ("Wspólny projekt fuzji") i oswiadczaja, ze:

Spólka przejmujaca nosi nazwe Baltis Investment sarl, posiada forme prawna spólki z ograniczona odpowiedzialnoscia utworzonej zgodnie z prawem luksemburskim, z siedziba w Luksemburgu, Wielkie Ksiestwo Luksemburga.

Spólka przejmowana nosi nazwe Baltis S.A., posiada forme prawna spólki akcyjnej utworzonej zgodnie z prawem polskim, z siedziba pod adresem Hryniewickiego 6C/47, 81-340 Gdynia, Polska.

Podstawa prawna i struktura fuzji

Jezeli Fuzja powoduje przejecie Spólki przejmowanej przez Spólke przejmujaca, procedura powinna byc zgodna z prawem własciwym dla Spólki przejmujacej, czyli prawem Wielkiego Ksiestwa Luksemburga. Zwazywszy na zapisy prawa polskiego, Fuzja powinna byc realizowana równiez z poszanowaniem postanowieñ prawa polskiego.

Spólka przejmujaca jest włascicielem stu procent (100%) akcji Spólki przejmowanej, dlatego tez fuzja moze byc zrealizowana zgodnie z postanowieniami zawartymi w artykule 257 i dalszych ustawy luksemburskiej z dnia 10 sierpnia 1915 roku dotyczacej spólek handlowych z pózniejszymi zmianami ("Ustawa luksemburska"), która jednoznacznie dopuszcza fuzje spólki luksemburskiej ze spólka zagraniczna, o ile własciwe dla tej spólki prawo zagranicznie nie zabrania takiej fuzji.

Fuzja zostanie przeprowadzona zgodnie z artykulem 492 §1, zgodnie z artykulem 516 (1) i dalszymi polskiego Kodeksu Spólek Handlowych z dnia 15 wrzesnia 2000 ("Polski KSH") ustalajacego zasady fuzji spólek polskich ze spólkami zagranicznymi.

Ograny zarzadzajace Spólkami laczacymi sie postanowiły polaczyc na drodze fuzji Spólke przejmowana ze Spólka przejmujaca i, w zwiazku z tym, zgodnie z artykulem 274 ustawy luksemburskiej oraz z artykulami 492 i 494 Polskiego KSH Spólka przejmowana przekaze, z mocy prawa i za jednym razem, wszystkie swoje aktywa i pasywa ("Aktywa i pasywa") Spólce przejmujacej.

Jezeli Spólka przejmujaca jest jedynym udzialowcem Spólki przejmowanej, Fuzja powinna byc zrealizowana zgodnie z uproszczona procedura, zdefiniowana przez artykuly 516 i 516 (15) Polskiego KSH.

Decyzje organów zarzadzajacych Spólek laczacych sie, po parafowaniu ne varietur przez strony stawiajace sie i nizej podpisanego notariusza, powinny byc zalaczone do niniejszego aktu na potrzeby zwiazane z wpisem do rejestru.

Na dzien podpisania niniejszego dokumentu zadna ze Spólek laczacych sie nie zostala rozwiazana, nie oglosila upadlosci ani nie stala sie niewyplacalna. Ustala sie co następuje:

1. W dniu zatwierdzonym przez zarzady Spólek laczacych sie, nie wczesniej niz jeden miesiac po publikacji niniejszego Wspólnego Projektu Fuzji w Memoriale C, Rejestr Spólek i Stowarzyszen, aktywa i pasywa Spólki przejmowanej zostana przekazane Spólce przejmujacej w wartosci ksiegowej.

Ocena Spólki przejmowanej

2. Warunki Wspólnego Projektu Fuzji zostały okreslone w nawiazaniu do poddanych audytowi wyników rocznych (składajacych sie z bilansu, rachunku wyników i odpowiednich załaczników) Spólki przejmowanej za okres obrachunkowy zamkniety dnia 31 grudnia 2010 roku oraz do wyników tymczasowych z dnia 1 lipca 2011 roku i wyników tymczasowych Spólki przejmujacej na dzieñ 31 lipca 2011 roku.

Ocena Spólki przejmowanej bazuje na wynikach tymczasowych Spólki przejmowanej przygotowanych na dzien 1 lipca 2011 roku.

Wartosc aktywów Spólki przejmowanej, na podstawie wyników tymczasowych Spólki przejmowanej z dnia 1 lipca 2011 roku, wynosi: 237.608.988,32 PLN. Wartosc zobowiazan Spólki przejmowanej, na podstawie wyników tymczasowych Spólki przejmowanej z dnia 1 lipca 2011, roku wynosi: 13.161.256,69 PLN.



Wyniki tymczasowe Spólki przejmowanej z dnia 1 lipca 2011 roku sa zalaczone do Wspólnego Projektu Fuzji w formie Aneksu 1.

Zmiany akcjonariatu

3. Na skutek fuzji Spólka przejmowana przestanie istniec i wszystkie jej wyemitowane akcje zostana anulowane. Zaden udział Spólki przejmujacej nie zostanie wykupiony czy wyemitowany. W ten sposób nie zostanie ustalony zaden wspólczynnik wymiany udziałów lub innych papierów wartosciowych Spólek laczacych sie.

Skutki fuzji w zakresie ksiegowosci

4. Skutki fuzji w zakresie ksiegowosci beda mogly byc stwierdzone w dniu (data fuzji) okreslonym w punkcie 12 znajdujacym sie ponizej, a operacje Spólki przejmujacej, z ksiegowego punktu widzenia, powinny byc uwazane za zrealizowane przez Spólke przejmujaca poczawszy od tej daty.

Szczególne korzysci dla udzialowców Spólek laczacych sie

5. Zadna szczególna korzysc nie zostanie przyznana udzialowcom Spólek laczacych sie, którzy posiadaja specjalne uprawnienia, ani posiadaczom papierów wartosciowych innych niz akcje.

Szczególne korzysci dla czlonków organów zarzadzajacych

6. Zadna szczególna korzysc nie zostanie przyznana czlonkom organów zarzadzajacych Spólek laczacych sie w ramach tej fuzji,

Zatrudnienie

7. Na dzieñ sporzadzenia Wspólnego Projektu Fuzji Spólka przejmujaca nie posiada pracowników, dlatego tez fuzja nie bedzie miala zadnego wplywu na zatrudnienie w Spólkach laczacych sie.

Rada Nadzorcza

8. Nie jest wymagane zatwierdzenie ani skladanie podpisów przez Rade nadzorcza Spólki przejmowanej w ramach Wspólnego Projektu Fuzji.

Dostepnosc dokumentów dotyczacych fuzji dla akcjonariuszy

9. Dokumenty wymienione w artykule 267, paragraf 1, a) i b) i d) Ustawy luksemburskiej (w obecnej sytuacji Wspólny Projekt Fuzji, wyniki roczne, raporty roczne Spólek laczacych sie za trzy ostatnie okresu obrachunkowe, raport ksiegowy sporzadzony przynajmniej trzy miesiace przed data opracowania Wspólnego Projektu Fuzji oraz raporty dotyczace fuzji sporzadzone przez organy zarzadzające Spólkami laczacymi sie, o których mowa w artykule 265 Ustawy luksemburskiej), beda dostepne przynajmniej jeden miesiac przed data wejscia w zycie Fuzji, aby mogli sie z nimi zapoznac udzialowcy Spólek laczacych sie w odpowiednich siedzibach tych spólek. Te same dokumenty powinny byc uzyte celem spelnienia wymagañ zawartych w artykule 516 (7) polskiego KSH.

Brak wymagan dotyczacych zbadania Wspólnego Projektu Fuzji przez bieglego rewidenta

10. Zgodnie z artykulem 266(5) Ustawy luksemburskiej i artykulem 516 (15) polskiego KSH, udzialowcy Spólek laczacych sie zaakceptowali fakt, ze badanie Wspólnego Projektu Fuzji i raport eksperta nie beda wymagane.

Wejscie w zycie fuzji w Spólkach laczacych sie

11. Zgodnie z artykulem 272 ustawy luksemburskiej Fuzja zacznie obowiazywac po przyjeciu uchwal przez rade zarzadzajaca kazda ze Spólek laczacych sie.

Wejscie w zycie fuzji wzgledem osób trzecich

12. Wzgledem osób trzecich Fuzja wejdzie w zycie w dniu publikacji w Memoriale C certyfikatu wydanego przez notariusza luksemburskiego zgodnie z artykulem 273 (1) Ustawy luksemburskiej ("Data fuzji"), co jest uzaleznione od uzyskania certyfikatu w Sadzie Polskim prowadzacym rejestr, poswiadczajacego, ze wszelkie wymagane formalnosci zwiazane z realizacja fuzji zgodnie z prawem polskim zostały dopelnione przez Spólke przejmowana zgodnie z artykulem 271 (2) §3 ustawy luksemburskiej i artykulem 516 (12) polskiego KSH.

Statut Spólki przejmujacej

13. W ramach fuzji nie przewiduje sie zmiany formy spólki ani jej statutu. Statut Spólki przejmujacej z dnia 9 czerwca 2011 roku pozostanie niezmieniony i zostanie zalaczony do niniejszego aktu w celach informacyjnych.

Sklad Zarzadu Spólki przejmujacej

14. Sklad Zarzadu Spólki przejmujacej nie ulegnie zmianie po Fuzji, a organy Spólki przejmowanej zostana calkowicie zwolnione z ich obowiazków.



Zatwierdzenie fuzji

15. Z uwagi na realizacje fuzji wedlug uproszczonej procedury, Wspólny Projekt Fuzji nie zostanie przedlozony do zatwierdzenia przez walne zgromadzenie wspólników Spólki przejmujacej i akcjonariuszy Spólki przejmowanej.

Wpływ na wartosc firmy Spólki przejmujacej i na jej kapital rezenvowy przeznaczony do podzialu

16. Fuzja nie bedzie miala zadnego wplywu na wartosc firmy Spólki przejmujacej ani na jej kapital rezerwowy przeznaczony do podzialu.

Wpływ na wierzycieli i mniejszosciowych udzialowców Spólek laczacych sie

17. Po Fuzji, zgodnie z zasada uniwersalnego przekazania, Spólka przejmujaca nabedzie cale aktywa i pasywa Spólki przejmowanej. Spólka przejmowana przestanie istniec. Z uwagi na fakt, ze Spólka przejmujaca jest posiadaczem wszystkich akcji skladajacych sie na kapital Spólki przejmowanej i obydwie jednostki sa wyplacalne, Fuzja nie bedzie miała zadnego wpływu na sytuacje wierzycieli laczacych sie.

Zgodnie z artykulem 516 (10) §2 polskiego KSH, wierzyciele spólki przejmowanej beda mogli zazadac (w terminie jednego miesiaca od oficjalnego ogloszenia Wspólnego Projektu Fuzji przez Spólke przejmowana) zabezpieczenia ich praw pod warunkiem, ze wykaza, iz ich interes jest zagrozony w zwiazku z Fuzja.

Wszystkie dokumenty dotyczace Fuzji beda dostepne w siedzibach Spólek bioracych udzial we fuzji dla ich wierzycieli.

Zadna ze Spólek bioracych udzial we fuzji nie posiada udzialowców mniejszosciowych, w zwiazku z tym Fuzja nie bedzie miala zadnego wpływu na sytuacje udzialowców mniejszosciowych Spólek laczacych sie.

Zgodnosc z prawem

18. Spólki laczace sie dostosuja sie do wszelkich obowiazujacych przepisów prawnych w zakresie deklaracji, jakie nalezy zlozyc w zwiazku z platnoscia wszelkich ewentualnych podatków lub oplat zwiazanych z ostateczna realizacja transferów wiazacych sie z Fuzja, zgodnie z ponizszymi informacjami.

Kontynuacja dzialalnosci przez Spólke przejmowana

19. Działalnosc Spólki przejmowanej bedzie kontynuowana przez Spólke przejmujaca.

Dokumenty Spólki przejmowanej

20. Dokumenty Spólki przejmowanej beda przechowywane przez czas wymagany ustawowo w siedzibie Spólki przejmujacej.

Zamkniecie ksiag rachunkowych Spólki przejmowanej

- 21. Ksiegi rachunkowe Spólki przejmowanej zostana zamkniete z powodu Fuzji poczawszy od dnia 9 sierpnia 2011 (Data fuzji zdefiniowana w punkcie 12 znajdujacym sie powyzej).
 - 1. Formalnosci

Spólka przejmujaca:

- dopelni wszelkich formalności prawnych zwiazanych z podaniem do wiadomości informacji dotyczacych transferów zrealizowanych tytulem Fuzji,
- bedzie osobiscie odpowiedzialna za wymagane deklaracje i formalnosci, w zaleznosci od przypadku, wobec wszelkich wlasciwych organów administracyjnych celem przypisania do jego nazwy przekazanych aktywów i pasywów,
- dopelni wszelkich wymaganych formalnosci, by było skuteczne wobec osób trzecich przekazanie majatku i praw, które zostały jej przekazane.
 - 2. Przekazanie papierów wartosciowych

Podczas ostatecznej realizacji Fuzji Spólka przejmowana przekaze Spólce przejmujacej oryginaly wszystkich dokumentów zalozycielskich i aktów wprowadzajacych zmiany oraz ksiegi rachunkowe, a takze inne dokumenty ksiegowe, tytuly wlasnosci lub akty potwierdzajace wlasnosc wszelkich skladników aktywów, potwierdzenia zrealizowanych operacji, papiery wartosciowe, a takze wszelkie umowy, archiwa, dokumenty i inne dokumenty dotyczace przekazanych skladników i uprawnien.

3. Koszty i oplaty

Wszelkie koszty, oplaty i honoraria nalezne tytulem Fuzji beda poniesione przez Spólke przejmujaca.

Spótka przejmujaca, w zaleznosci od przypadku, uisci podatki nalezne przez Spólke przejmowana od kapitalu i od zysków za okres obrachunkowy, który nie zostal jeszcze ostatecznie zakończony.

Zgodnie z artykulem 271 Ustawy luksemburskiej nizej podpisany notariusz potwierdza legalny charakter niniejszego Wspólnego Projektu Fuzji.

Wysokosc kosztów, wydatki, wynagrodzenia i obciazenia, w jakiejkolwiek formie, które powinna poniesc Spólka przejmujaca lub którymi zostala obciazona tytulem Fuzji, zostaly oszacowane na okolo (KWOTA).



Nizej podpisany notariusz oswiadcza niniejszym, ze na wniosek stron stawiajacych sie niniejszy akt zostanie sporzadzony w jezyku francuskim i przetlumaczony na jezyk polski; na wniosek tych samych osób, w razie rozbieznosci miedzy tekstem polskim a tekstem francuskim, decydujące znaczenie bedzie miala wersja francuska.

Niniejszy akt notarialny zostal sporzadzony w Luksemburgu w dniu wskazanym powyzej.

Po zapoznaniu sie z niniejszym aktem i poinformowaniu o jego interpretacji stron, których nazwiska, imiona, stan i adresy sa znane notariuszowi uwierzytelniajacemu dokument, strony zlozyły podpisy pod niniejszym aktem wraz ze mna, notariuszem.

Signé: E. TAZZIERI, L. EVENTURIN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 août 2011. Relation: LAC/2011/36271. Reçu douze euros (12,-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 16 août 2011.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier fibre aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2011.

Joseph ELVINGER.

Baltis Investment, S.à r.l., Société à responsabilité limitée

Statuts Coordonnés à la date du 9 juin 2011 Updated Articles of Association as at June 9 th 2011

Art. 1. Form, Corporate Name. A company in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles") is hereby established among the subscriber(s) and all those who may become owners of the shares hereafter issued.

The Company exists under the name of "Baltis Investment, S.à r.l.".

Art. 2. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg. The Board of Managers is authorised to change the address of the Company's registered office inside the municipality of the Company's registered office.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

In the event that in the judgement of the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with the said office or between the said office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 3. Corporate Object. The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

This includes, but is not limited to, investment in, acquirement of, disposal of, granting or issuing (without a public offer) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, whether convertible into shares or net, including, but not limited to, shares of capital stock, limited partnership interests, limited liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any form or of any kind.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of security interest as well as any form of indemnities, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including but not limited to the granting of advances, loans, money deposits and credits as well as the providing of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of security interest, in any kind of form) to the Company's subsidiaries. The Company may provide the same kind of assistance to undertakings which are part of the same group of companies which the Company belongs to or to third parties, provided that doing so falls within the Company's best interest and does not trigger any license requirements, unless such license has been obtained or other requirements have been met.



The Company may carry out any commercial, industrial or financial operation and engage in such other activities as the Company deems necessary, advisable, convenient, beneficial, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of the foregoing.

Notwithstanding the above, the Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity which would be considered as a regulated activity or that would require the Company to have any other license, unless such license had been obtained or other regulatory requirements had been met.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. Share Capital, Shares

Art. 5. Share Capital. The share capital of the Company is set at thirty-seven thousand nine hundred and eighty-nine euros (EUR 37,989.-) divided into 4,221 (four thousand two hundred twenty one) class A ordinary shares ("Class A Shares"), 4,221 (four thousand two hundred twenty one) class B ordinary shares ("Class B Shares"), 4,221 (four thousand two hundred twenty one) class C ordinary shares ("Class C Shares"), 4,221 (four thousand two hundred twenty one) class E ordinary shares ("Class D Shares"), 4,221 (four thousand two hundred twenty one) class F Shares"), 4,221 (four thousand two hundred twenty one) class F Ordinary shares ("Class G Shares"), 4,221 (four thousand two hundred twenty one) class H ordinary shares ("Class H Shares"), 4,221 (four thousand two hundred twenty one) class I ordinary shares ("Class I Shares") all with a nominal value of EUR 1.- (one euro) each, all of which are fully paid up.

The Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares and the Class I Shares are individually referred to as a "Share" and together as the "Shares".

The holders of the Shares are individually referred to as a "Shareholder" and together as the "Shareholders".

(i) The Class A Shares shall track one third of the 52,240,000 (fifty-two million two hundred forty thousand) shares in Invest Komfort S.A., a private joint-stock company established under the laws of Poland and having its registered office in the City of Gdynia, Poland and registered with the Polish entrepreneurs' register of the National Court Register under the number KRS 0000061367 ("IK SA"), (ii) the Class B Shares shall track one third of the 52,255,000 (fifty-two million two hundred fifty-five thousand) shares in IK SA and (iii) the Class C Shares shall track one third of the 52, 255,000 (fiftytwo million two hundred fifty-five thousand) shares in IK SA. (iv) the Class D Shares shall track one third of the 3,993 (three thousand nine hundred ninety-three) shares in Porta KMI Poland sp. z o.o., a private limited liability company established under the laws of Poland and having its registered office in Bolszewo and registered with the Polish entrepreneurs' register of the National Court Register under the number KRS 0000092098 ("PKMIP"), (v) the Class E Shares shall track one third of the 3,993 (three thousand nine hundred ninety-three) shares in PKMIP and (vi) the Class F Shares shall track one third of the 3,993 (three thousand nine hundred ninety-three) shares in PKMIP, (vii) the Class G Shares shall track one third of the 2,640 (two thousand six hundred forty) shares in SGI Baltis sp. z o.o., a private limited liability company established under the laws of Poland and having its registered office in the City of Szczecin, Poland and registered with the Polish entrepreneurs' register of the National Court Register under the number KRS 0000047437 ("SGIB"), (viii) the Class H Shares shall track one third of the 2,640 (two thousand six hundred forty) shares in SGIB and (ix) the Class I Shares shall track one third of the 2,640 (two thousand six hundred forty) shares in SGIB.

Henceforth for all intents and purposes, the shares of a given class of shares shall track and reflect the performance of the assets and liabilities in the same class of shares only. To the extent permitted by article 72-1 of the Law, and to the extent that the Company's profits and losses account shows distributable profits, the profits may only be shared within a given class of shares by the sole shareholder or the shareholders, as the case may be, of the same class and shall not impact the results of any other class of shares and as the case may be, the losses may only be shared within a given class of shares by the shareholders of the same class and shall not impact the results of any other class of shares.

The sole shareholder or the shareholders, as the case may be, may create additional classes of shares, split or divide the existing classes of shares. Each class of shares shall, unless otherwise provided for in these Articles correspond to a distinct share of the assets and liabilities of the Company. Any share premium paid in respect of any shares of a specific class of shares upon their issuance shall be allocated to a share premium reserve account corresponding to that specific class of shares of the Company. As between the shareholders of the Company, each class of shares shall be treated as a separate class. The rights of the sole shareholder or the shareholders, as the case may be, of the Company that (i) have, when coming into existence, been designated as relating to a specific class of shares or (ii) have arisen in connection with the creation, the operation or liquidation of a class of shares are, except as otherwise provided for in these Articles or under applicable laws, strictly limited to the assets of that class of shares and the assets of that class of shares shall be exclusively available to satisfy such shareholders only. The sole shareholder or the shareholders, as the case may be, whose rights are not related to a specific class of shares shall have no rights to the assets of any class of shares. Unless otherwise provided for in these Articles, no shareholders' resolutions may be taken which would affect the rights of the shareholder of a given class of shares without the prior approval of the shareholders, as the case may be, whose rights relate to that specific class of shares. Any decisions or actions taken in violation of this limitation shall be null and void. Any quorum and/or voting requirements shall apply mutatis mutandis at the level of each class of shares. Each class of



shares may be separately liquidated without such liquidation resulting in the liquidation of any other class of shares or of the Company itself.

Art. 6. Shares. All the shares will be and remain in registered form.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely only amongst shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the unanimous prior resolution of the general meeting of shareholders representing 100% of the share capital.

The transfer of shares shall take place by notarial deed or by a deed under private seal with notarized signatures. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to the relevant share until that common representative has been appointed.

Art. 7. Increase and Reduction of the Share Capital. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced once or several times by unanimous resolution of all shareholders.

Chapter III. Management, Board of Managers, Auditors

Art. 8. Management. The Company shall be managed minimum 3 (three) and maximum 7 (seven) managers, whether shareholders or not (the "Manager(s)"). The Managers will constitute a board of managers (the "Board of Managers"). The Manager(s) shall be appointed by the resolution of the general meeting of shareholders, which will determine their number, their remuneration and the limited or unlimited duration of their mandate. The Managers will bold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders may decide to qualify the appointed Manager as Class A Managers and Class B Managers.

Even after the term of their mandate, the Manager(s) shall not disclose Company information which may be detrimental to the Company's interests, except when such a disclosure is mandatory by law.

The Managers are appointed by way of unanimous resolution of the general meeting, voting with the quorum of 100% of the share capital.

Art. 9. Meetings of the Board of Managers. The Board of Managers will appoint a chairman (the "Chairman") from among its members. It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholder(s).

The Board of Managers will meet upon notice given by the Chairman or upon request of any Manager. The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers. In her/his absence the Board of Managers may appoint another Manager as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least 24 (twenty four) hours written notice of board meetings shall be given. Any such notice shall specify the place, the date, time and agenda of the meeting. The notice may be waived by unanimous written consent by all Managers at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in Luxembourg.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing another Manager as her/his representative.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of all Managers holding office.

Decisions will be taken by unanimous votes of the Managers.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such methods of participation by Manager(s) are to be considered as equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Managers. The minutes of the meeting of the Board of Managers shall be drawn up and signed by ail Managers. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts thereof shall be certified by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

Art. 11. General Powers of the Managers. The Board of Managers is vested with the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all arts of administrative or disposal nature, necessary or useful for accom-



plishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

Art. 12. Delegation of Powers. The Board of Managers may confer certain powers and/or special mandates to any member(s) of the Board of Managers or to any other person(s), who need not be a Manager or a Shareholder of the Company, acting either individually or jointly under such terms and with such powers as the Board of Managers shall determine.

The Board of Managers may also appoint one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

Art. 13. Representation of the Company. In case the Company is managed by a Board of Managers, subject to the following, the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of ail Managers as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers bas delegated such signatory power, within the limits of such power.

Notwithstanding the above, if the general meeting of shareholders has appointed one or several Class A Managers and one or several Class B Managers, the Company will be bound towards third parties only by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager, as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers bas delegated such signatory power, within the limits of such power.

Art. 14. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the sole fact that any one or more duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, has a personal interest in, or is a duly authorised representative of said other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, who serves as a duly authorised representative of any other company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business, shall not for that sole reason, be automatically prevented from considering and acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager has any personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, s/he shall inform the Board of Managers of any such personal interest and shah' not consider or vote on any such transaction. Any such transaction and such Manager's interest therein shall be reported to the sole shareholder or, as the case may be, to the next general meeting of shareholders. When the Company is composed of a sole Manager, any transaction to which the Company shall become a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, and in which the sole Manager has a persona] interest which is conflicting with the Company's interest therein, the relevant transaction shah be approved by the sole shareholder.

Art. 15. Audit. The auditors or, as the case may be, the independent auditor, if any, shall be appointed by the general meeting of shareholders, which will determine the number of statutory auditors, if applicable, the remuneration of the statutory or independent auditor and the duration of their mandate. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders.

Chapter IV. Meetings of Shareholders

Art. 16. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the third Friday of May of each year, at 10 a.m.

If such day is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 17, Other General Meetings of Shareholders. The shareholders may hold general meetings of shareholders to be convened in compliance with the Law by the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than 20% of the share capital of the Company.

General meetings of shareholders are compulsory and shall take place at least once a year, by the end of June of every year. Such mandatory general meeting of shareholders shall take place in the presence of a notary public, who shall prepare the minutes of such meeting. The decisions and resolutions of the general meeting require unanimity. If a shareholder is acting through proxy, the power of attorney authorizing the proxy to act on behalf of the shareholder requires a notarized signature of that shareholder or persons representing him. The shareholders are authorized to vote either "FOR" or "AGAINST" a given resolution. The exercise of corporate rights through "REFRAIN FROM" casting a vote over a given resolution is hereby excluded.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if, in the discretionary opinion of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, circumstances of force majeure so require.

Art. 18. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the powers vested to it by the Law and by these Articles.



Art. 19. Procedure, Vote. The general meeting of shareholders will meet upon notice given by the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than 20% of the share capital of the Company made in compliance with the Law and the present Articles.

The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the date, time, place and agenda of the meeting. The general meeting of shareholders shall be convened by the Board of Managers by registered letters or courier mail sent at least 14 days before the date of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting and raise no objections as to holding of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing another person as her/his proxy who need not be a shareholder.

Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman of the Board of Managers or, in his absence, by any other person appointed by the general meeting of shareholders.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary. The general meeting of shareholders shall appoint one or several scrutineer(s).

The chairman of the general meeting of shareholders together with the secretary and the scrutineer(s) so appointed, form the bureau of the general meeting.

An attendance list indicating the name of the shareholders, the number of shares held by them and, if applicable, the name of their representative, is drawn up and signed by the bureau of the general meeting of the shareholders or, as the case may be, their representatives.

One vote is attached to each share, except otherwise provided for by the Law.

Any amendment to the present Articles shall be approved by unanimous resolution of all the shareholders.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, all resolutions will be taken by shareholders unanimously by 100% of the share capital of the Company. In case the quorum is not reached at the first meeting, the members shall be convened or consulted a second time.

Art. 20. Minutes of Shareholders Resolutions. Minutes of the written decisions of the general meetings of shareholders shall be drawn up and signed by the bureau of the meeting. Copies or extracts of the minutes of the resolutions passed by sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits

- **Art. 21. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of the month of January and ends on the last day of the month of December every year. The Company's first financial year begins on the day these Articles are signed and ends on the last calendar day of the current year.
- **Art. 22. Approval of Annual Accounts.** At the end of each financial year, the accounts are closed and the Board of Managers, shall draw up the annual accounts of the Company in accordance with the Law and submit them, if applicable, to the auditor(s) for review and to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or his representative may inspect the annual accounts at the registered office of the Company as provided for by the Law.

Resolutions approving the annual accounts shall be adopted unanimously by 100% of the share capital of the Company.

Art.23. Allocation of the results. The result of each class of shares will consist of the balance of all income, profits or other receipts paid or due in respect of the assets of the same class of shares (including capital gains, dividend distributions and/or liquidation surpluses) and the amount of expenses, losses, taxes and other fund transfers incurred by the Company during the relevant financial period which can regularly and reasonably be allocated to management and operation of the same class of shares.

All income and charges which may not be allocated to any specific class be allocated to all the Classes of shares on a pro rata basis of the shares issued in each class of shares.

Five per cent (5%) of the net profits per class of shares shah be allocated to die legal reserve account, provided that such allocation shall be limited to five per cent (5%) of the net profits determined on an aggregate basis of all class of shares; this deduction ceases to be compulsory as soon as the legal reserve account reaches ten per cent (10%) of the capital of the Company on an aggregate basis, and the allocation shah resume each time the maximum allocation is no longer fulfilled on an aggregate basis.

After the allocation of any profits to the legal reserve, all further profits shah be allocated within each class of shares to existing losses, if any, to the payment of a dividend to the holders of the relevant shares, or be carried forward.

In the event of the payment of a dividend, each class of shares shah be entitled to a fraction of the total profit distributed, taking into account (i) the total equity (par value and share premium) represented by each share of this class of shares at the Lime of the relevant payment of dividend, and (ii) the portion of the legal reserve account of the Company, constituted by net profits originating from this class of shares. The shareholders shall have discretionary power to dispose of any



profits which may not be allocated to a specific class of shares. The shareholders shall approve the separate accounts simultaneously with the general accounts of the Company in accordance with law.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be allocated. It/s/he may decide to use the whole or part of the remainder to existing losses, if any, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholder(s) as dividend.

Art. 24. Interim Dividends. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to pay out interim dividends, provided that current interim accounts have been drawn-up and that said interim accounts show that the Company has sufficient available funds for such a distribution.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation, Merger, Division of the Company

Art. 25. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by unanimous resolution of all the shareholders representing 100% of the Company's share capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their powers and their compensation, it being specified that the liquidator(s) shall treat each class of shares as a distinct compartment for the purposes of its liquidation. After payment of all the outstanding debts of and charges against the Company, including taxes and expenses pertaining to the liquidation process, the remaining net assets of the Company at the level of each class of shares shall be distributed equally to the holders of the relevant shares pro rata to the number of the relevant shares held by them.

Resolutions of the general meeting regarding merger or division of the Company shall be adopted by unanimous resolution of all the shareholders representing 100% of the Company's share capital.

Chapter VII. Applicable Law

Art. 26. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable Law.

Suit la version française du texte qui précède:

Chapitre I er . Forme juridique, raison sociale, siège social, objet social, durée

Art. 1 ^{er} . Forme juridique, raison sociale. Une société à responsabilité limitée (ci-après dénommée la «Société»), qui sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, notamment par la loi du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales dans la version en vigueur (ci-après dénommée la «Loi»), en vertu de l'Article 1832 du Code Civil dans la version en vigueur, de même que par les présents Statuts (ci-après dénommés les «Statuts») est instituée entre le(s) souscripteur(s) et toutes les acquéreurs potentiels des parts sociales ci-après émises.

La Société porte le nom de «Baltis Investment, S.à r.l.».

Art.. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Le Conseil de Gérance est autorisé à modifier l'adresse du siège social de la Société au sein de la municipalité d'établissement du siège social.

La Société peut créer, sur résolution du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, des succursales ou des bureaux, tant au Grand-Duché du Luxembourg qu'à l'étranger.

Dans le cas où le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires de nature politique, économique ou sociale seraient en train ou sur le point de se produire, avec pour conséquence de perturber les activités normales de la Société au lieu de son siège social ou de perturber ses communications avec ledit siège ou entre ledit siège et des personnes se trouvant à l'étranger, ledit Conseil pourra temporairement transférer le siège social à l'étranger, et ce jusqu'à la fin de ces circonstances anormales. Ces mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant le transfert temporaire de son siège social restera une société régie par le droit du Grand-Duché du Luxembourg.

Art. 3. Objet social. L'objet social de la Société concerne l'acquisition directe et indirecte ainsi que la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, au Luxembourg et/ou dans des entreprises étrangères, de même que l'administration, le développement et la gestion de ces participations.

Ceci inclut, sans limitation, l'investissement, l'acquisition, la vente, la cession ou l'émission (sans offre publique) de certificats d'actions privilégiées, de prêts, d'obligations, de billets à ordre, d'obligations non garanties, ainsi que d'autres titres de créance, actions, bons de souscription et autres instruments de capitaux propres ou droits, qu'ils soient convertibles ou non en actions, y compris, sans limitation, les actions du capital-actions, les participations en commandite simple, les participations aux capitaux des sociétés à responsabilité limitée, les actions privilégiées, les titres et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, que ces instruments soient ou non aisément négociables dans chaque cas, ainsi que les obligations (y compris, sans limitation, les obligations synthétiques sur titres) dans toutes sortes de sociétés, entités ou autres personnes morales.

La Société pourra également utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, dans les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif corporel ou incorporel, de quelque forme ou de quelque type que ce soit.



La Société pourra accorder des gages, des cautionnements, des créances privilégiées, hypothèques ainsi que toute autre forme de sûreté réelle et toute forme d'indemnité à des entités luxembourgeoises ou étrangères en ce qui concerne ses propres obligations et dettes.

La Société pourra également fournir son assistance, sous quelque forme que ce soit (y compris) sans limitation, l'octroi d'avances, de prêts, de versements et de dépôts de fonds, de même que l'octroi de gages, de cautionnements, de créances privilégiées, d'hypothèques et toute autre forme de sécurité réelle de quelque forme et de quelque type que ce soit) aux filiales de la Société. La Société pourra fournir le même type d'assistance à des entreprises appartenant au même groupe de sociétés que celui auquel la Société appartient, ou à des tiers, sous réserve que cette assistance intervienne dans le meilleur intérêt de la Société et n'implique aucune condition d'autorisation, sauf si ladite autorisation a été obtenue ou si d'autres conditions ainsi rendues nécessaires ont été remplies.

La Société pourra réaliser toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité que la Société jugera nécessaire, recommandable, opportune, profitable, accessoire à ou non incompatible avec la réalisation et le développement de ce qui précède.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne pourra s'engager dans une transaction qui l'engagerait dans une activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui nécessiterait que la Société détiennent une autre autorisation, sauf si ladite autorisation a été obtenue ou que d'autres conditions réglementaires ont été satisfaites.

Art. 4. Durée. La Société est créée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital social, parts sociales

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est établi à EUR 37.989,- (trente sept mille neuf cent quatre vingtneuf Euros) divisé en 4.221 (quatre mille deux cent vingt et une) parts sociales ordinaires de catégorie A (ci-après dénommées «Parts sociales de catégorie B»), 4.221 (quatre mille deux cent vingt et une) parts sociales ordinaires de catégorie B (ci-après dénommées «Parts sociales de catégorie C»), 4.221 (quatre mille deux cent vingt et une) parts sociales ordinaires de catégorie D (ci-après dénommées «Parts sociales de catégorie D»), 4.221 (quatre mille deux cent vingt et une) parts sociales ordinaires de catégorie E (ci-après dénommées «Parts sociales de catégorie E»), 4.221 (quatre mille deux cent vingt et une) parts sociales ordinaires de catégorie F (ci-après dénommées «Parts sociales de catégorie G (ci-après dénommées «Parts sociales de catégorie G (ci-après dénommées «Parts sociales de catégorie G (ci-après dénommées «Parts sociales de catégorie G»), 4.221 (quatre mille deux cent vingt et une) parts sociales ordinaires de catégorie H (ci-après dénommées «Parts sociales de catégorie H»), et 4.221 (quatre mille deux cent vingt et une) parts sociales ordinaires de catégorie I (ci-après dénommées «Parts sociales de catégorie I»), chacune d'une valeur nominale établie à EUR 1,- (un Euro), lesquelles sont toutes entièrement libérées.

Les détenteurs des parts sociales sont individuellement dénommés «Associé» et collectivement «Associés».

Les actions de catégorie A devront suivre un tiers des 52.240.000 (cinquante deux millions deux cent quarante mille) actions Invest Komfort SA, une société privée par actions établie en vertu des lois de la Pologne et ayant son siège social dans la ville de Gdynia, en Pologne et enregistrée auprès du registre des entrepreneurs polonais au Registre Judiciaire National sous le numéro KRS 0000061367 («IK SA»), (ii) les actions de catégorie B doivent suivre un tiers des 52.255.000 (cinquante-deux millions deux cent cinquante cinq mille) actions de IK SA et (iii) les Actions de catégorie C devront suivre un tiers des 52.255.000 (cinquante-deux millions deux cent cinquante cinq mille) actions de IK SA. (Iv) les Actions de catégorie D devront suivre un tiers des 3.993 (trois mille neuf cent quatre-vingt treize) actions de Porta KMI Pologne sp. z 00, une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois de la Pologne et ayant son siège social à Bolszewo et enregistrée auprès du registre des entrepreneurs polonais au Registre Judiciaire National sous le numéro KRS 0000092098 («PKMIP»), (v) Les actions de catégorie E devront suivre un tiers des 3.993 (trois mille neuf cent quatrevingt treize) actions de PKMIP et (vi) les Actions de catégorie F devront suivre un tiers des 3.993 (trois mille neuf cent quatre-vingt treize) actions de PKMIP, (vii) les Actions de catégorie G devront suivre un tiers des 2.640 (deux mille six cent quarante) actions de SGI Baltis sp. z 00, une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois de la Pologne et ayant son siège social dans la ville de Szczecin, en Pologne et enregistrée auprès du registre des entrepreneurs polonais du Registre Judiciaire National sous le numéro KRS 0000047437 (SGIB), (viii) les actions de catégorie H devront suivre un tiers des 2.640 (deux mille six cent quarante) actions de SGIB et (ix) les Actions de Catégorie I est le suivi d'un tiers des 2.640 (deux mille six cent quarante) actions de SGIB.

En sus du capital-parts sociales, un compte prime pourra être créé sur lequel sera transféré toutes primes payées sur des parts sociales en sus de la valeur nominale. Le montant du compte prime pourra être utilisé pour le paiement des parts sociales que la Société pourrait racheter à ses associés, pour compenser toute moins-value nette réalisée, pour procéder à des distributions aux associés, ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts sociales. Toutes les parts sociales seront émises et resteront sous la forme de titres nominatifs.

Si la Société est composée de plusieurs associés, les parts sociales pourront être transférées librement mais uniquement entre les associés. Les parts sociales pourront être transférées à des non-associés uniquement sur résolution unanime préalable de l'assemblée générale des associés représentant 100% du capital social.



Le transfert des parts sociales aura lieu par acte notarié ou par acte sous seing privé avec signatures notariées. Ces transferts ne seront pas opposables à la Société ou à tout tiers sauf notification expresse à la Société ou acceptation expresse par la Société, conformément à l'Article 1690 du Code Civil

Chaque part sociale sera indivisible en ce qui concerne la Société. Les copropriétaires des parts sociales devront être représentés vis-à-vis de la Société par un représentant commun, qu'il soit nommé parmi eux ou non. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à l'action concernée jusqu'à la nomination de ce représentant commun.

Art. 7. Augmentation et réduction du capital social. Le capital social souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit une fois ou plusieurs fois sur résolution unanime de l'ensemble des associés.

Chapitre III. Gestion, conseil de Gérance et commissaires aux comptes

Art. 8. Gestion. La gestion de la Société sera assurée par au minimum 3 (trois) et au maximum 7 (sept) Gérants, qu'ils soient nommés parmi les Associés ou non (ci-après dénommés le(s) «Gérant(s)»). Un Conseil de Gérance (ci-après dénommé «Conseil de Gérance») sera constitué par les Gérants.

Le(s) Gérante(s) sera ou seront nominé(s) sur résolution de l'assemblée générale des associés, qui déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée limitée ou illimitée de leur mandat. Les Gérants exerceront leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Ils pourront être réélus au terme de leur mandat et pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, sur résolution de l'assemblée générale des associés.

L'assemblée générale des associés pourra décider de distinguer les Gérants désignés en tant que Gérants de Catégorie A ou en tant que Gérants de Catégorie B.

Même au terme de leurs mandats, le Gérant ou les Gérants ne devront pas divulguer les informations de la Société dont la communication est susceptible de nuire aux intérêts de la Société, sauf dans le cas où une telle divulgation serait exigée par la loi.

Les Gérants sont nommés sur résolution unanime de l'assemblée générale par vote réunissant un quorum correspondant à 100% du capital social.

Art. 9. Réunions du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance désignera en son sein un président (ci-après dénommé le «Président»). Il pourra également désigner un secrétaire, Gérant ou non, qui sera en charge de dressera les procèsverbaux des réunions du Conseil de Gérance, ainsi que des assemblées générales des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur notification du Président ou à la demande de l'un des Gérants. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance. En son absence, le Conseil de Gérance pourra désigner un autre Gérant comme président temporaire par vote à la majorité des présents ou des représentés à ladite réunion.

Sauf cas d'urgence ou sur consentement préalable de toutes les personnes autorisées à y participer, un préavis écrit d'au moins 24 (vingt-quatre) heures sera observé pour la convocation des réunions du Conseil de Gérance. Ces préavis mentionneront le lieu, la date, l'heure et l'ordre du jour de la réunion.

Il peut être dérogé au préavis par consentement unanime écrit de tous les Gérants en réunion ou autrement. Aucun préavis séparé n'est nécessaire pour les réunions organisées à des horaires et en des lieux précisés dans un calendrier préalablement adopté par résolution du Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg.

Chaque Gérant pourra intervenir lors d'une réunion du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son représentant.

Le quorum du Conseil de Gérance sera constitué par la présence ou la représentation de tous les Gérants en fonction. Les décisions seront prises par un vote à l'unanimité des Gérants.

Un ou plusieurs Gérants pourront participer aux réunions au moyen d'une conférence téléphonique, d'une vidéoconférence ou par tout moyen de communication similaire permettant à plusieurs participants de communiquer simultanément les uns avec les autres lors desdites réunions. Ces méthodes de participation d'un ou de plusieurs Gérants devront être considérées comme un équivalent de la présence physique de cet/ces Gérant(s) auxdites réunions.

Une décision écrite signée par tous les Gérants possédera la même validité et produira les mêmes effets qu'une décision adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut se présenter sous la forme d'un document unique ou de plusieurs documents séparés possédant le même contenu, chacun d'entre eux devant être revêtu de la signature d'un ou de plusieurs Gérants.

Art. 10. Procès-verbal des réunions du Conseil de Gérance. Le procès- verbal de la réunion du Conseil de Gérance sera établi et signé par tous les Gérants. Toute procuration devra être jointe audit procès-verbal.

Les copies et extraits de celui-ci devront être certifiés conformes par le Président du Conseil de Gérance ou par deux Gérants.

Art. 11. Attributions générales des Gérants. Le Conseil de Gérance est investi des plus larges attributions afin d'agir au nom de la Société et de réaliser ou autoriser toutes actions de nature administrative ou relatives à des cessions



nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de là Société. Toutes les attributions non expressément réservées par la loi à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du Conseil de Gérance.

Art. 12. Délégation de pouvoirs. Le Conseil de Gérance pourra conférer certains pouvoirs et/ou mandats à des membres du Conseil de Gérance ou à toute autre personne sans qu'il s'agisse nécessairement d'un Gérant ou d'un Associé de la Société, agissant individuellement ou conjointement dans le respect des conditions et des pouvoirs prescrits par le Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance pourra également désigner un ou plusieurs comités consultatifs et déterminer leur composition ainsi que leur objectif.

Art. 13. Représentation de la Société. En cas de gestion de la Société par un Conseil de Gérance, et sous réserve de ce qui suit, la Société sera engagée envers les tiers par les signatures conjointes de l'ensemble des Gérants de même que par les signatures conjointes ou par la signature unique de la ou des personnes auxquelles le Conseil de Gérance aura délégué un pouvoir de signature et ce dans le respect des limites fixées par ledit pouvoir.

Nonobstant ce qui précède, si l'assemblée générale des associés a désigné un ou plusieurs Gérants de Catégorie A et un ou plusieurs Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée envers des tiers que par les signatures conjointes d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B, de même que par les signatures conjointes ou par la signature unique de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles le Conseil de Gérance aura délégué un pouvoir de signature et ce dans le respect des limites fixées par ledit pouvoir.

Art. 14. Conflits d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou firme ne pourra être affecté ou invalidé par le seul fait qu'un ou plusieurs représentants dûment autorisés de la Société, y compris, sans limitation, un Gérant, possèdent une participation dans cette autre société ou firme ou en est un représentant dûment autorisé. Sauf disposition contraire dans les présentes, tout représentant dûment autorisé de la Société, y compris, sans limitation, tout Gérant, agissant en tant que représentant dûment autorisé de toute autre société ou firme avec laquelle la Société contracte ou entre en affaires, ne pourra pour cette seule raison, être automatiquement empêché d'envisager ou de donner suite à des affaires se rapportant au contrat concerné ou à toute autre affaire également concernée.

Nonobstant ce qui précède, dans le cas où un Gérant posséderait un intérêt personnel dans une transaction à laquelle la Société est partie, autre que les transactions relevant de la gestion courante de la Société, et conclue dans le cadre normal de l'activité de la Société et dans les conditions normales du marché, il ou elle devra informer le Conseil de Gérance de cet intérêt personnel et ne pourra ni examiner cette transaction ni voter à son sujet. Ladite transaction et l'intérêt dudit Gérant devront être signalés à l'associé unique ou, le cas échéant, lors de la prochaine assemblée générale des associés. Si la Société est composée d'un Gérant unique, toute transaction à laquelle la Société deviendra partie, autre que les transactions relevant de la gestion courante de la Société, conclue dans le cadre normal de l'activité de la Société et dans les conditions normales du marché, et dans laquelle le Gérant possèderait un intérêt personnel contraire aux intérêts de la Société à cet égard, la transaction concernée devra être approuvée par l'associé unique.

Art. 15. Contrôle des comptes. Les Commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le contrôleur indépendant des comptes, seront désignés par l'assemblée générale des associés, qui déterminera le nombre de contrôleurs légaux des comptes, le cas échéant, la rémunération du contrôleur légal ou indépendant, ainsi que la durée de son/leur mandat. Les commissaires aux comptes exerceront leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Ils pourront être réélus au terme de leur mandat et pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, sur résolution de l'assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Assemblées des Associés

Art. 16. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle, à organiser uniquement dans le cas où la Société possède plus de vingt-cinq (25) associés, se tiendra au siège de la Société ou en tout autre lieu mentionné dans l'avis de convocation de l'assemblée, le troisième vendredi du mois de mai de chaque année à 10.00 heures du matin.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. Autres assemblées générales des associés. Les associés pourront tenir des assemblées générales des associés dont la convocation devra être organisée conformément à la loi par le Conseil de Gérance, par le(s) commissaire (s) aux comptes, le cas échéant, ou par les associés détenant plus de 20% du capital social de la Société.

Les assemblées générales des associés seront obligatoires et devront avoir lieu au moins une fois par an, à la fin du mois de juin de chaque année. Ces assemblées générales obligatoires des associés auront lieu en présence d'un notaire qui dressera le procès-verbal de l'assemblée. Les décisions et les résolutions de l'assemblée générale nécessiteront l'unanimité des voix. Si un associé agit par procuration, le pouvoir autorisant la procuration en vue d'agir au nom dudit associé nécessitera la signature notariée dudit associé ou des personnes représentant ce dernier.

Les associés sont autorisés à voter soit «POUR» soit «CONTRE» une résolution donnée. L'exercice de droits sociaux par le biais d'une «ABSTENTION» de vote vis-à-vis d'une résolution donnée est exclu par les présentes.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, pourront se tenir à l'étranger uniquement si, selon l'avis discrétionnaire du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, des circonstances de force majeure le requièrent.



Art. 18. Attributions de l'Assemblée des associés. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée représentera l'intégralité des associés.

L'assemblée générale des associés possédera les attributions qui lui sont conférées en vertu de la loi et des présents Articles

Art. 19. Procédure et vote. L'assemblée générale des associés se réunira sur notification du Conseil de Gérance, du/ des Commissaire (s) aux comptes, le cas échéant, ou dés associés détenant plus de 20% du capital social de la Société, ladite notification devant être délivrée conformément à la loi et aux présents Articles.

La notification transmise aux associés conformément à la loi devra préciser la date, l'heure, le lieu et l'ordre du jour de l'assemblée. L'assemblée générale des associés sera convoquée par le Conseil de Gérance par lettres recommandées ou par courriers exprès avec envoi au moins 14 jours avant la date de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée et ne soulèvent aucune objection quant à la tenue de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans préavis.

Un associé pourra intervenir lors d'une assemblée des associés en désignant par écrit une autres personne en tant que son mandataire sans que cette personne soit nécessairement elle-même associé.

Les assemblées générales des associés seront présidées par le Président du Conseil de Gérance ou, en son absence, par toute autre personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désignera un secrétaire. L'assemblée générale des associés désignera un ou plusieurs scrutateurs.

Le président de l'assemblée générale des associés, avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) désignés, forment le bureau de l'assemblée générale.

Une liste de présence indiquant le nom des associés, le nombre de parts détenues par eux et, le cas échéant, le nom de leurs représentants, est établie et signée par le bureau de l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, par leurs représentants.

Sauf disposition contraire de la loi, un vote est attaché à chaque part sociale.

Toute modification des présents Articles devra être approuvée par résolution unanime de l'ensemble des associés.

Sauf disposition contraire de la loi ou dans les présents Articles, toutes les résolutions seront prises à l'unanimité par les associés à raison de 100% du capital social de la Société. Si le quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, les membres devront être convoqués ou consultés une seconde fois.

Art. 20. Procès-verbal des résolutions des associés. Les procès-verbaux des décisions écrites des assemblées générales des associés devront être établis et signés par le bureau de l'assemblée.

Les copies et extraits du procès-verbal des résolutions adoptées par un associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, devront être certifiés conformes par le Gérant unique ou, le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou par deux Gérants.

Chapitre V. Exercice financier, répartition des bénéfices

- Art. 21. Exercice financier. L'exercice financier de la Société commencera le premier jour du mois de janvier et s'achèvera le dernier jour du mois de décembre de chaque année. Le premier exercice financier de la Société commencera le jour de la signature des présents Articles et s'achèvera le dernier jour calendrier de l'année en cours.
- Art. 22. Approbation des comptes annuels. Au terme de chaque exercice financier, les comptes seront clos et le Conseil de Gérance arrêtera les comptes annuels de la Société conformément à la loi et les soumettra, le cas échéant, au(x) commissaire(s) aux comptes pour contrôle et à l'assemblée générale des associés pour approbation.

Chaque associé ou son représentant pourra inspecter les comptes annuels au siège social de la Société comme le prévoit la loi.

Les résolutions approuvant les comptes annuels seront adoptées à l'unanimité avec 100% du capital social de la Société.

Art. 23. Affectation des résultats. Le résultat de chaque catégorie des parts sociales sera constitué du solde de tous les revenus, profits et autres recettes payées et dues en ce qui concerne les actifs de la même catégorie des parts sociales (y compris les gains du capital, les distributions de dividendes et/ou les soldes actifs de liquidation) et du montant des frais, pertes, taxes et autres transferts de fonds engagés par la Société au cours de la période financière concernée, pouvant être affectés de manière régulière et raisonnable à la gestion et à l'exploitation de ces mêmes catégories des parts sociales. Tous les revenus et charges ne pouvant être affectés à une catégorie spécifique des parts sociales seront affectés à l'ensemble des Catégories des parts sociales au pro rata des parts sociales émises dans chaque catégorie des parts sociales.

Cinq pour cent (5%) des profits nets par catégorie des parts sociales seront affectés au compte de réserve légale, sous réserve que cette affectation soit limitée à cinq pour cent (5%) des profits nets déterminés sur la base totale de l'ensemble des catégories des parts sociales; cette déduction cessera d'être obligatoire dès que le compte de réserve légale atteindra les dix pour cent (10%) du capital de la Société sur la base du total, et l'affectation reprendra chaque fois que l'affectation maximum ne sera plus remplie sur la base du total.



Après l'affectation des profits à la réserve légale, tout profit supplémentaire sera affecté au sein de chaque catégorie des parts sociales vers les moins-values existantes, le cas échéant, au paiement d'un dividende aux détenteurs des parts sociales concernées, ou sera reporté.

En cas de paiement d'un dividende, chaque catégorie des parts sociales aura droit à une fraction du bénéfice total distribué, en prenant en compte (i) le total des fonds propres (valeur nominale et prime d'émission) représenté par chaque part sociale de cette catégorie des parts sociales au moment du paiement de dividende concerné, et (ii) la part du montant de réserve légale de la Société, constitué par les bénéfices nets émanant de cette catégorie des parts sociales. Les associés jouiront du pouvoir discrétionnaire de disposer des profits ne pouvant être affectés à une catégorie particulière des parts sociales. Les associés devront approuver les comptes séparés simultanément aux comptes généraux de la Société conformément à la loi.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale d'associés déterminera la manière dont le reste des bénéfices annuels nets sera affecté. Il pourra décider d'utiliser tout ou partie de ce reste à des moins-values existantes, le cas échéant, de le reporter sur l'exercice financier suivant, ou de le distribuer à l'associé/aux associés en tant que dividende.

Art. 24. Dividendes intérimaires. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, sera autorisé à verser des dividendes intérimaires sous réserve que les comptes provisoires en cours aient été arrêtés et que lesdits comptes provisoires indiquent que la Société dispose de fonds suffisants pour cette distribution.

Chapitre VI. Dissolution, liquidation, fusion et division de la Société

Art. 25. Dissolution, Liquidation. La Société pourra être dissoute par résolution unanime de l'ensemble des associés représentant 100% du capital social de la Société.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales) désignés par l'assemblée générale des associés, le cas échéant, qui déterminera leurs attributions et leurs rémunérations, étant précisé que le(s) liquidateur(s) devra traiter chaque catégorie d'associés de façon distincte pour les besoins de sa liquidation.

Après le paiement de toutes les créances en cours et de toutes les charges pesant sur la Société, y compris les taxes et dépenses afférentes à la procédure de liquidation, le restant des actifs nets de la Société au niveau de chaque catégorie des parts sociales sera distribué de façon égale aux détenteurs des parts sociales concernées au pro rata du nombre des parts sociales concernées détenues par eux. Les résolutions de l'assemblée générale concernant la fusion ou la division de la Société devront être adoptées par résolution unanime de tous les associés représentant 100% du capital social de la Société.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 26. Loi applicable. Toute question qui n'entre pas dans le champ d'application des présents Statuts sera déterminée conformément à la Loi applicable.

POUR COPIE CONFORME DES STATUTS, COORDONNES à LA DATE DU 9 juin 2011.

TRUE CERTIFIED COPY OF THE UPDATED ARTICLES OF INCORPORATION AS AT June 9 th, 2011.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 août 2011. Relation: LAC/2011/36271. Reçu douze euros (12,00 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2011120736/965.

(110138257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

Dream Luxco S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 163.056.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the seventeenth of August.

Before the undersigned Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- 1) Bain Capital Dream Cayman, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walkers House, 87 Mary Street, Georgetown, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, registered with the Companies House of the Cayman Islands under registration number WK-50289, duly represented by Mr Adrian Aldinger, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on August 14 th, 2011;
- 2) Shield (Parallel-A), L.P., a limited liability partnership incorporated and existing under the laws of the State of Alberta, having its registered office at c/o Barrister and Solicitor, Suite 1550, 520 5 th Avenue SW, Calgary, Alberta Canada T2P 3R7, registered under number LP16142473, duly represented by Mr Adrian Aldinger, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on August 14 th, 2011;



3) Dream GP S.à r.l.,a société à responsabilité limitée organised and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9A rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, not yet registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg, duly represented by Mr Adrian Aldinger, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on August 14 th, 2011.

The proxies have been signed "ne varietur" by the proxyholders and the undersigned notary.

Such appearing parties have required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a société en commandite par actions.

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

- **Art. 1.** There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a company in the form of a limited partnership by shares (société en commandite par actions) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.
- **Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds and notes.

The Company may further guarantee, grant loans, manage or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

- Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.
- Art. 4. The Company will assume the name of "Dream Luxco S.C.A".
- **Art. 5.** The registered office of the Company is established in Munsbach, urban district of Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of a general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Shareholders' liability

Art. 6. The general partner of the Company (associé commandité) is jointly and severally liable for all liabilities which cannot be paid out of the assets of the Company. The other shareholders (for the avoidance of doubt, not including the general partner), being the holder(s) of ordinary shares shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their contributions to the Company.

C. Share capital - Shares

Art. 7. The Company's share capital is set at thirty-one thousand one euro (EUR 31,001) represented by three million one hundred thousand one hundred (3,100,100) shares consisting of three million one hundred thousand (3,100,000) ordinary shares (the "Ordinary Shares") having a par value of one euro cent (EUR 0.01) each and one hundred (100) management shares (the "Management Shares") having a par value of one euro cent (EUR 0.01) each.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The Company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.

Art. 8. All shares of the Company shall be issued in registered form only.

A shareholders' register which may be examined by any shareholder will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof. Each shareholder will notify to the Company by registered letter its address and any change thereof. The Company will be entitled to rely on the last address thus communicated.

Certificates of these recordings shall be issued and signed by the Manager upon request of the relevant shareholder. Such signatures shall either be made by hand, printed, or in facsimile.

Ownership of the registered shares will result from the recordings in the shareholders' register.

Transfers of registered Ordinary Shares shall be executed by a written declaration of transfer to be registered in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act on their behalf. The transfers of shares may also be carried out in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code.



Furthermore, the Company may accept and register in the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document showing the consent of the transferor and the transferee.

Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address shall also be entered into the register of shareholders. Shareholders may, at any time, change their address as entered into the register of shareholders by way of a written notification sent to the Company's registered office, or to such other address indicated by the Company.

The Management Shares are not transferable except to a successor manager to be appointed in accordance with article 10 of these articles of incorporation.

The Company recognises only one owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single representative to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such representative shall imply a suspension of all rights attached to such share(s).

Art. 9. Redeemable Shares. The Ordinary Shares are redeemable shares in accordance with the provision of article 49-8 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended. Redeemable shares bear the same rights to receive dividends and have the same voting rights as non-redeemable Ordinary Shares, if any. Subscribed and fully paid-in redeemable shares shall be redeemable on a pro rata basis of redeemable shares of each class held by each holder upon request of the Company in accordance with the provisions of article 49-8 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, or as may be provided for in a written agreement which may be entered into among the share-holders of the Company. The redemption of the redeemable shares can only be made by using sums available for distribution in accordance with article 72-1 of the law of 10 August 1915 on commercial companies (distributable funds, inclusive of the extraordinary reserve established with the funds received by the Company as an issue premium) or the proceeds of a new issue made with the purpose of such redemption. Redeemed shares bear no voting rights, and have no rights to receive dividends or the liquidation proceeds. Redeemed shares may be cancelled upon request of the Manager by a positive vote of the general meeting of shareholders held in accordance with Article 15.

Special Reserve. An amount equal to the nominal value, or, in the absence thereof, the accounting par value, of all the shares redeemed must be included in a reserve which cannot be distributed to the shareholders except in the event of a capital reduction of the subscribed share capital; the reserve may only be used to increase the subscribed share capital by capitalization of reserves.

Redemption Price. Except as provided otherwise in these articles of incorporation or by a written agreement which may be entered into among the shareholders, the redemption price of the redeemable shares shall be calculated by the Manager, or by such person appointed by the Manager, on the basis of the net asset value of all assets and liabilities of the Company. The net asset value of the Company's shares shall be expressed as a per share figure and shall be determined in respect of any valuation day by dividing the net assets of the Company, being the value of the Company's assets less its liabilities at close of business on that day, by the number of shares of the Company then outstanding at such close of business, in accordance with the rules the Manager shall regard as fair and equitable. In the absence of any bad faith, gross negligence or overt error, any calculation of the redemption price by the Manager shall be conclusive and binding on the Company and on its present, past and future shareholders.

Redemption Procedure. Except as otherwise provided in a written agreement which may be entered into among the shareholders of the Company, at least twenty (20) days prior to the redemption date, written notice shall be sent by registered mail or internationally recognized overnight courier to each registered shareholder of the Ordinary Shares to be redeemed, at his or her address last shown in the shareholders register of the Company, notifying such holder of the number of shares so to be redeemed, specifying the redemption date, the redemption price and the procedures necessary to submit the Ordinary Shares to the Company for redemption. Each holder of Ordinary Shares to be redeemed shall surrender the certificate or certificates, if any, issued in relation to such Ordinary Shares to the Company. The redemption price of such Ordinary Shares shall be payable to the order of the person whose name appears on the share register as the owner thereof on the bank account provided to the Company by such shareholder before the redemption date.

D. Management

Art. 10. The Company shall be managed by Dream GP S.à r.l.,a société à responsabilité limitée incorporated according to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in its capacity as sole general partner (associé commandité) and sole manager of the Company (herein referred to as the "Manager").

In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the Manager from acting as manager of the Company, the Company shall not immediately be dissolved and liquidated, provided an administrator, who need not be a shareholder, is appointed in order that he effect urgent management acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen days of his appointment. At such general meeting, the shareholders may appoint a successor manager, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of the articles. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

The appointment of a successor manager shall be subject to the approval of the Manager.

Art. 11. The Manager is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposal within the Company's stated object.



All powers not expressly reserved by law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders or to the Supervisory Board are within the powers of the Manager.

- **Art. 12.** The Company is validly bound vis-à-vis third parties by the signature of the Manager represented by its duly appointed representatives, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Manager at its sole discretion.
- Art. 13. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the Manager or any one or more of the managers or officers of the Manager has any interest in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any manager or officer of the Manager who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

E. Supervision

Art. 14. The business of the Company and its financial situation, in particular its books and accounts shall be supervised by a Conseil de Surveillance (the "Supervisory Board") comprising at least three members. For the carrying out of its supervisory duties, the Supervisory Board shall have the powers of a statutory auditor, as provided for by article 62 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time. The Supervisory Board may be consulted by the Manager on such matters as he may determine and may authorise any actions taken by the Manager that may, pursuant to law or regulation or under the articles of incorporation, exceed the powers of the Manager.

The members of the Supervisory Board shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period which may not exceed six (6) years and shall hold office until their successors are elected. The members of the Supervisory Board are re-eligible for election and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders. The Supervisory Board shall elect one of its members as chairman.

Any meeting of the Supervisory Board may be convened by any of its members or by the Manager.

Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all its members at least twenty-four (24) hours prior to the date set for such meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature of such emergency shall be detailed in the notice of meeting. The notice will indicate the place of the meeting and it will contain the agenda thereof. This notice may be waived by consent in writing, by telegram, telex, telefax or any other similar means of communication, a copy being sufficient. Special notices shall not be required for meetings held at times and places fixed in a calendar previously adopted by the Supervisory Board.

The chairman of the Supervisory Board will preside at all meetings of such board, but in his absence the Supervisory Board will appoint another member of the Supervisory Board as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting. Any member may act at any meeting by appointing another member as his proxy in writing, by telegram, telex or telefax or any other similar means of communication, a copy being sufficient. A member may represent several of his colleagues.

The Supervisory Board can deliberate or act validly only if at least half of the members are present or represented. Resolutions are taken by a majority vote of the members present or represented.

Resolutions of the Supervisory Board are to be recorded in minutes and signed by the chairman of the meeting. Extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere shall be validly signed by the chairman of the meeting or any two members.

Written resolutions, approved and signed by all the members of the Supervisory Board, shall have the same effect as resolutions voted at the boards' meetings; each member shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, telefax or any other similar means of communication, a copy being sufficient. Such approval shall be confirmed in writing and all such documents shall together form the document which proves that such resolution has been taken.

Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The Company may appoint an independent auditor ("réviseur d'entreprises agréé"), which will replace the Supervisory Board.

The independent auditor is appointed by the general meeting of shareholders, which shall fix his remuneration and the term of his office. The independent auditor shall fulfil all duties prescribed by law.

F. General meetings of shareholders

Art. 15. The general meeting of shareholders represents all the shareholders of the Company. It has the broadest powers to order, proceed with or ratify any acts relating to the operations of the Company, under the reservation that, unless otherwise provided by the present articles of incorporation, a resolution shall be validly adopted only if approved by the Manager.

The general meeting of the shareholders of the Company shall meet when convened by the Manager or the Supervisory Board.



It must be convened following the request of the shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital. Shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such requests must be addressed to the Company's registered office by registered mail at least five (5) days before the date of the meeting.

The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the convening notice of meeting, on the first Monday of June at 11:00 a.m.

If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day in Luxembourg.

Other general meetings of shareholders may be held at such places and times specified in the respective convening notices. The general meetings of the shareholders are convened by a notice indicating the agenda and sent by registered mail at least eight (8) days preceding the general meeting to each shareholder of the Company at the address indicated in the share register.

Each share is entitled to one vote at all general meetings of shareholders. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient. The Manager may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders. If all the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

The general meeting of shareholders shall designate its own chairman who shall preside over the meeting. The chairman shall designate a secretary who shall keep minutes of the meeting.

The business transacted at any meeting of the shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters.

Shareholders taking part in a meeting through video-conference or through other means of communication allowing their identification are deemed to be present for the computation of the quorums and votes. The means of communication used must allow all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and must allow an effective participation of all such persons in the meeting.

Each shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal, three boxes allowing the shareholder to vote in favour of, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the proposed resolution, nor an abstention, are void. The Company will only take into account voting forms received prior the general meeting which they are related to.

Resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed with a simple majority of the votes validly cast, unless the item to be resolved upon relates to an amendment of the articles of incorporation, in which case the resolution will be passed with a majority of the two thirds of the votes validly cast.

G. Accounting year - Balance sheet

Art. 16. The accounting year of the Company shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of each year.

Art. 17. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required when the amount of the statutory reserve shall have reached ten percent (10%) of the subscribed share capital. The general meeting of shareholders, upon recommendation of the Manager, will decide how remainder of the annual net profits will be disposed of.

The general meeting of shareholders or the Manager may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the Manager or the Supervisory Board no later than two (2) months prior to the proposed distribution showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

H. Amendment of the articles of incorporation

Art. 18. These articles of incorporation may be amended, subject to the approval of the Manager, by a general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended, unless otherwise provided herein.

I. Liquidation

Art. 19. In case of dissolution of the Company, one or more liquidators (individuals or legal entities) shall carry out the liquidation. The liquidator(s) shall be appointed by the general meeting which decided the dissolution and which shall determine their powers and compensation.



J. Applicable law

Art. 20. For all matters not governed by these articles of incorporation the parties shall refer to the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Transitory Provisions

- 1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and shall terminate on December 31 st , 2011.
 - 2. The first annual general meeting of shareholders shall take place in the year 2012.

Subscription and Payment

The capital has been subscribed as follows:	
Name of Subscriber	Number of subscribed sha-
	res
1. Dream GP S.à r.l., aforementioned	100 Management Shares
2. Bain Capital Dream Cayman, L.P., aforementioned	1,550,000 Ordinary Shares
3. Shield (Parallel-A), L.P., aforementioned	1,550,000 Ordinary Shares
TOTAL:	100 Management Shares
TOTAL:	3,100,000 Ordinary Shares

All the shares are fully paid-up in cash so that the amount of thirty-one thousand one euro (EUR 31,001) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Articles 26, 26-3 and 26-5 of the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies, as amended, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500).

General meeting of shareholders

The incorporating shareholders, representing the entire share capital of the Company and considering themselves as fully convened, have immediately proceeded to hold a general meeting and have unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The independent auditor for the Company shall be PricewaterhouseCoopers, with registered office at 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 65.477. The auditor shall remain in office until the close of annual general meeting approving the accounts of the Company as of December 31 st, 2011.

Second resolution

The registered office of the Company is set at 9A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing party(ies), the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party(ies) and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the appearing person(s), known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said person(s) appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le dix-sept août.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Ont comparu:

1) Bain Capital Dream Cayman, L.P., une limited partnership constituée et existant sous les lois des Cayman Islands, ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, Georgetown, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, enregistrée auprès du Companies' House des Iles Cayman sous le numéro d'enregistrement WK-50289, dûment représentée



par Monsieur Adrian Aldinger, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 14 août 2011;

- 2) Shield (Parallel-A), L.P., une limited liability partnership constitutée et existant sous les lois de l'Etat d'Alberta, ayant son siège social à c/o Barrister and Solicitor, Suite 1550, 520 5 th Avenue SW, Calgary, Alberta Canada T2P 3R7, enregistrée sous le numéro LP16142473, dûment représentée par Monsieur Adrian Aldinger, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 14 août 2011;
- 3) Dream GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 9A rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, non encore immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, dûment représentée par Monsieur Adrian Aldinger, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 14 août 2011.

Les procurations ont été signées «ne varietur» par le(s) comparant(s) et le notaire soussigné.

Les comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société en commandite par actions:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

- **Art. 1** er. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui pourraient devenir actionnaires par la suite une société en commandite par actions (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et par les présents statuts.
- **Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et émettre des obligations et des billets à ordre.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. La Société prend la dénomination de «Dream Luxco S.C.A.».
- **Art. 5.** Le siège social de la Société est établi à Munsbach, Ville de Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans tout autre lieu au sein du Grand-Duché de Luxembourg sur résolution de l'assemblée générale des actionnaires, La Société peut établir des succursales ou d'autres bureaux, tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Responsabilité des actionnaires

Art. 6. L'associé commandité de la Société est conjointement et solidairement responsable de toutes les dettes qui ne peuvent être payées par les avoirs de la Société. Les autres actionnaires (c'est-à-dire l'ensemble des actionnaires excepté l'associé commandité), porteurs d'actions ordinaires, s'abstiendront d'agir pour le compte de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit autrement qu'en exerçant leurs droits d'actionnaire lors des assemblées générales, et ne sont tenus que dans la limite de leurs apports à la Société.

C. Capital social - Actions

Art. 7. La Société a un capital souscrit de trente et un mille un euros (EUR 31.001,-) représenté par trois millions cent mille cents (3.100.100) actions, composées de trois millions cent mille (3.100.000) actions ordinaires (les «Actions Ordinaires») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune et par cents (100) actions de commandité (les «Actions de Commandité») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société pourra, aux conditions prévues par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 8. Toutes les actions seront émises sous la forme nominative exclusivement.

Un registre des actionnaires qui pourra être consulté par tout actionnaire, sera tenu au siège social. Ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, l'indication des paiements effectués, ainsi que les transferts d'actions et les dates de ces transferts. Chaque actionnaire devra par courrier recommandé informer la Société de sa résidence ou son domicile élu, ainsi que de tout changement de celle-ci ou de celui-ci. La Société pourra invoquer la dernière adresse ainsi communiquée.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés et signés par le Gérant sur demande de l'actionnaire. Ces signatures pourront être soit manuscrites, soit imprimées, soit en fac-similé.

Le droit de propriété des actions nominatives s'établit par une inscription au registre des actionnaires.



Le transfert d'Actions Ordinaires nominatives se fera par une déclaration de transfert écrite, portée au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par le mandataire valablement constitué à cet effet. Le transfert d'actions peut aussi être effectué selon les dispositions de l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois sur le transfert de titres. En outre, la Société peut accepter et enregistrer dans le registre des actionnaires tout transfert auquel il est fait référence dans toute correspondance ou autre document établissant l'accord du cédant et du cessionnaire.

Tout actionnaire devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations pourront être envoyées. Cette adresse sera également portée au registre. Les actionnaires peuvent à tout moment changer leur adresse enregistrée dans le registre des actionnaires par le biais d'une communication écrite à envoyer au siège social de la Société ou à une autre adresse indiquée par celle-ci.

Les Actions de Commandité ne peuvent être transférées, excepté au gérant remplaçant qui sera nommé conformément à l'article 10 des présents statuts.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si la propriété de l'action est indivise ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés à l'action.

Art. 9. Actions rachetables. Les Actions Ordinaires sont des actions rachetables conformément aux dispositions de l'article 49-8 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Les actions rachetables ont les mêmes droits aux dividendes et les mêmes droits de vote que les Actions Ordinaires non-rachetables, s'il y en a. Les actions rachetables souscrites et entièrement libérées seront rachetables proportionnellement au nombre d'actions rachetables de chaque classe détenues par chaque détenteur d'actions sur demande de la Société conformément aux dispositions de l'article 49-8 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ou tel que prévu par un accord écrit qui peut être conclu entre les actionnaires de la Société. Le rachat des actions rachetables ne pourra se faire qu'en utilisant des sommes distribuables conformément à l'article 72-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (fonds distribuables, la réserve extraordinaire établie avec les fonds reçus par la société en tant que prime d'émission incluse) ou le produit d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat. Les actions rachetées ne confèrent ni droit de vote, ni droit à recevoir des dividendes ou du boni de liquidation. Les actions rachetables peuvent être annulées sur demande du Gérant par un vote de l'assemblée des actionnaires tenue en conformité avec les dispositions de l'Article 15.

Réserve spéciale. Un montant égal à la valeur nominale, ou à défaut de valeur nominale, au pair comptable de toutes les actions rachetées doit être incorporé dans une réserve qui ne peut, sauf en cas de réduction du capital souscrit, être distribuée aux actionnaires; cette réserve ne peut être utilisée que pour augmenter le capital souscrit par incorporation des réserves.

Prix de rachat. Sauf disposition contraire prévue par les présents statuts ou par un accord écrit tel qu'il peut être conclu entre les actionnaires, le prix de rachat des actions rachetables sera calculé par le Gérant ou par une personne nommée par le Gérant, sur la base de la valeur nette d'actifs de tous les actifs et passifs de la Société. La valeur nette des actions de la Société est exprimée en un montant par action et est déterminée le jour de son évaluation en divisant les actifs nets de la Société, étant la valeur des actifs de la Société diminuée de son passif à l'heure de fermeture ce jour-là, par le nombre d'actions de la Société émises à ce moment, conformément aux règles que le Gérant considérera comme étant justes et équitables. En l'absence de mauvaise foi, de négligence grave ou d'erreur constatée, toute décision adoptée par le Gérant au sujet du calcul du prix de rachat sera définitive et liera la Société ainsi que tous ses actionnaires actuels, antérieures et futurs.

Procédure du rachat. Sauf disposition contraire dans un accord écrit tel qu'il peut être conclu entre les actionnaires de la Société au moins vingt (20) jours avant la date de rachat, une notification écrite devra être envoyée par courrier recommandé ou par service coursier international reconnu à tout actionnaire de la Société dont les Actions Ordinaires sont à racheter, à la dernière adresse indiquée dans le registre des actionnaires de la Société, indiquant au détenteur le nombre d'actions devant être rachetées, spécifiant la date de rachat, le prix de rachat ainsi que les procédures nécessaires pour la soumission des Actions Ordinaires à la Société pour leur rachat. Chaque détenteur d'Actions Ordinaires devant être rachetées, est obligé de remettre, s'il y en a, le ou les certificat(s) émis en relation avec ces Actions Ordinaires, à la Société. Le prix de rachat de telles Actions Ordinaires est payable à la personne qui figure en tant que propriétaire dans le registre des actionnaires sur le compte bancaire indiqué par cette personne à la Société avant la date de rachat.

D. Gérance

Art. 10. La Société sera administrée par Dream GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en sa capacité d'associé commandité unique et de gérant unique de la Société (le «Gérant»).

En cas d'incapacité légale, de liquidation ou d'une autre situation permanente empêchant le Gérant d'exercer ses fonctions au sein de la Société, celle-ci ne sera pas automatiquement dissoute et liquidée, sous réserve de la nomination d'un administrateur, qui n'a pas besoin d'être actionnaire, afin qu'il exécute les actes de gestion urgents, jusqu'à ce que se tienne une assemblée générale d'actionnaires, convoquée par cet administrateur dans les quinze jours de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires pourront nommer un gérant remplaçant, en respectant les règles de quorum et de majorité requises pour la modification des statuts. L'absence d'une telle nomination entraînera la dissolution et la liquidation de la Société.



La nomination d'un gérant remplaçant est soumise à l'approbation du Gérant.

Art. 11. Le Gérant est investi des pouvoirs les plus larges pour effectuer tous les actes d'administration et de disposition relevant de l'objet de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires ou au Conseil de Surveillance de la Société appartiennent au Gérant.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature du Gérant, représenté par ses représentants dûment nommés ou par la signature de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant en sa seule discrétion.

Art. 13. Aucune convention ou autre transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou entreprises ne pourra être affectée ou annulée par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoir du Gérant auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou entreprise ou par le fait qu'ils seraient administrateurs, associés, directeurs, fondés de pouvoir ou employés de cette autre société ou entreprise. Le gérant, directeur ou fondé de pouvoir du Gérant qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entreprise avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires ne sera pas, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en toutes matières relatives à de pareils contrats ou pareilles affaires.

E. Surveillance

Art. 14. Les opérations de la Société et sa situation financière, y compris la tenue de sa comptabilité, seront surveillées par un Conseil de Surveillance composé d'au moins trois membres. Afin de surveiller les opérations de la Société, le Conseil de Surveillance se voit attribué les fonctions d'un commissaire aux comptes, conformément à l'article 62 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps en temps. Le Conseil de Surveillance peut être consulté par le Gérant sur toutes les matières que le Gérant déterminera et pourra autoriser les actes du Gérant qui, selon la loi, les règlements ou les présents statuts, excèdent les pouvoirs du Gérant.

Les membres du Conseil de Surveillance seront élus par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six (6) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les membres du Conseil de Surveillance sont rééligible et pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Le Conseil de Surveillance peut élire un de ses membres comme président.

Toute réunion du Conseil de Surveillance peut être convoquée par chacun de ses membres ou par le Gérant.

Une convocation écrite de toute réunion du Conseil de Surveillance sera donnée à tous ses membres au moins vingtquatre (24) heures avant la date fixée pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature des circonstances constitutives de l'urgence sera contenue dans la convocation. La convocation devra indiquer le lieu et l'ordre du jour de la réunion. Cette convocation peut faire l'objet d'une renonciation par écrit, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire, une copie étant suffisante. Il ne sera pas nécessaire d'établir des convocations spéciales pour des réunions qui seront tenues à des dates et lieux prévus par un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Surveillance.

Le président du Conseil de Surveillance présidera toutes les réunions du conseil, et en son absence le Conseil de Surveillance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre membre du Conseil de Surveillance pour assumer la présidence pro tempore de la réunion. Chaque membre peut agir lors de toute réunion du Conseil de Surveillance en nommant un autre membre pour le représenter, par écrit, par télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire, une copie étant suffisante. Chaque membre peut représenter plusieurs de ses collègues.

Le Conseil de Surveillance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres est présente ou représentée. Les résolutions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Les résolutions du Conseil de Surveillance sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion. Les extraits de tels procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président ou deux membres.

Les décisions écrites, approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance ont le même effet que les décisions votées lors d'une réunion du conseil; chaque membre doit approuver une telle décision par écrit, télégramme, télex, télécopie ou tout autre mode de communication analogue, une copie étant suffisante. Une telle approbation doit être confirmée par écrit et tous les documents constitueront l'acte qui prouvera qu'une telle décision a été adoptée.

Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à une réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

La Société peut nommer un réviseur d'entreprises agréé qui remplacera le Conseil de Surveillance.

Le réviseur d'entreprises agréé est nommé par l'assemblée générale des actionnaires qui fixera sa rémunération et la durée de son mandat. Le réviseur accomplira toutes les fonctions prévues par la loi.



F. Assemblée générale des actionnaires

Art. 15. L'assemblée générale des actionnaires de la Société représente l'universalité des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société, sous réserve que, sauf si les présents statuts en disposent autrement, une résolution ne sera valablement adoptée que si elle est approuvée par le Gérant.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le Gérant ou sur demande du Conseil de Surveillance.

Elle doit être obligatoirement convoquée lorsqu'un groupe d'actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société en fait la demande. Un groupe d'actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société peut requérir d'ajouter un ou plusieurs points à l'agenda de toute assemblée générale des actionnaires. Ces demandes devront être envoyées au siège social de la Société par lettre recommandée avec accusé de réception au moins cinq (5) jour avant la date de l'assemblée.

L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation à la réunion, le premier lundi du mois de juin à 11:00 heures.

Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale se réunira le premier jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux dates et lieux spécifiés dans les avis de convocation. Les assemblées générales des actionnaires sont convoquées par un avis indiquant l'ordre du jour, envoyé par courrier recommandé, au moins huit (8) jours avant l'assemblée générale, à chacun des actionnaires de la Société, et à l'adresse inscrite dans le registre des actions nominatives.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit une autre personne comme son mandataire, par lettre, télécopie ou tout autre moyen, une copie étant suffisante. Le Gérant peut déterminer toute autre condition à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires. Si l'ensemble des actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, alors l'assemblée pourra être tenue sans avis ou publication préalable.

L'assemblée générale des actionnaires désignera son président et ce dernier présidera l'assemblée. Le président désignera un secrétaire qui sera chargé de dresser le procès-verbal de l'assemblée.

Les sujets traités lors d'une assemblée des actionnaires seront limitées aux sujets inscrits à l'ordre du jour (dans lequel seront inscrits tous les sujets requis par la loi) et les transactions se rapportant à ces points.

Les actionnaires qui prennent part à l'assemblée par vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant leur identification sont censés être présents pour la prise en compte des quorums de présence et de vote. Les moyens de communication susvisés doivent permettre aux personnes participant à l'assemblée de s'entendre l'une et l'autre sans discontinuité et de pleinement et activement participer à l'assemblée.

Tout actionnaire peut voter à l'aide des bulletins de vote en l'envoyant par courrier ou par fax au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui lui auront été envoyés par la Société et qui devront indiquer au moins l'endroit, la date et l'heure de l'assemblée, la proposition soumise au vote de l'assemblée, et pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'actionnaire de voter en faveur ou contre la proposition ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumise au vote, en cochant la case appropriée.

Les bulletins de vote n'indiquant ni vote en faveur, ni vote contre, ni abstention, seront déclarés nuls. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale à laquelle ils se référent.

Les décisions de toute assemblée générale des actionnaires valablement convoquée seront adoptées à la majorité simple des voix valablement exprimées, sauf lorsque ces décisions portent sur un amendement à apporter aux statuts, dans le cas duquel ces décisions devront être adoptées à la majorité des deux tiers des voix valablement exprimées.

G. Exercice social - Bilan

- **Art. 16.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 17.** Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit. L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du Gérant, déterminera la façon de disposer du restant des bénéfices nets annuels.

Le Gérant ou l'assemblée générale des actionnaires peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance dans les deux (2) mois précédant la distribution proposée, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire



H. Modification des statuts de la société

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés, sous condition de l'approbation du Gérant, par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales, à moins que les présents statuts n'en disposent autrement.

I. Liquidation

Art. 19. En cas de dissolution de la Société, un ou plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales) procéderont à la liquidation. Le ou les liquidateur(s) seront nommé(s) par l'assemblée générale qui a décidé la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs ainsi que leurs émoluments.

J. Loi applicable

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée concernant les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

- 1. Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2011.
- 2. La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2012.

Suscriptions et Paiement

Le capital à été souscrit comme suit:

Nom des souscripteurs

Montant des actions souscrites

1. Dream GP S.à r.l., prédéfinie

2. Bain Capital Dream Cayman, L.P., prédéfinie

3. Shield (Parallel-A), L.P., prédéfinie

TOTAL:

Montant des actions souscrites

100 Actions de Commandité

1.550.000 Actions Ordinaires

1.550.000 Actions Ordinaires

100 Actions de Commandité

3.100.000 Actions Ordinaires

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de trente-et-un mille un euros (EUR 31.001) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Résolutions de l'assemblée générale des actionnaires

Les actionnaires constituants, représentant l'intégralité du capital émis de la Société et considérant avoir été dûment convoqués, ont immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale des actionnaires et ont unanimement adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

Le réviseur d'entreprises agréé de la Société sera PriceWaterhouseCoopers, avec siège social au 400 route d'Esch, L1014 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.477. La durée du mandat du réviseur d'entreprises agréé prendra fin au terme de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes de la Société au 31 décembre 2011.

Deuxième résolution

Le siège social de la Société est fixé à 9A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché du Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du/des comparant(s), le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du/des même(s) comparant(s) et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête les présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au(x) comparant(s), connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci/ceux-ci a/ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Aldinger et M. Schaeffer.



Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 août 2011. LAC/2011/37284. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2011.

Référence de publication: 2011119867/578.

(110137600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.

Central S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5690 Ellange, 2, route de Remich.

R.C.S. Luxembourg B 145.754.

L'an deux mille onze, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Madame Mandy PATRICK, demeurant à L-3595 Dudelange, 23, rue Dr Welter.

Madame Mandy PATRICK, prénommée, déclare être le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée CENTRAL S.à r.l., ayant son siège social à L-5405 Bech-Kleinmacher, 70, route du Vin, constituée suivant acte notarié du 3 avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 917 du 30 avril 2009, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis la constitution.

Le comparant, agissant en sa qualité d'associé unique de la société, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit sa résolution, prise sur ordre du jour conforme:

Résolution

L'associé unique décide de transférer avec effet immédiat le siège social de la société à L-5690 Ellange, 2, route de Remich et de modifier l'article 2 première phrase des statuts en conséquence qui aura la teneur suivante:

« Art. 2. Le siège social de la société est établi dans la commune de Mondorf-les-Bains.».

Dont acte, fait et passé à Remich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation en langue du pays au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: M. PATRICK, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 4 juillet 2011. Relation: REM/2011/857 Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 6 juillet 2011. Patrick SERRES.

Référence de publication: 2011096469/29.

(110108786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Balderton Capital IV L2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 335.832,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 154.355.

In the year two thousand and eleven, on the 19 may.

Before Us, Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), (hereinafter "Luxembourg"),

Appeared the following:

Balderton Capital IV, L1 S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, registered with the Company Register of Luxembourg under number B 0154351 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Ms Aziza Gomri, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 18 may 2011.

The appearing party has requested the undersigned notary to act that:

I The said proxy, after having been initialled and signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall be appended to the present deed for the purpose of registration.



II The appearing party declares that it currently holds the entire share capital of Balderton Capital IV, L2 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, bya deed of Maître Gèrard Lecuit, notary residing in Luxembourg, of the 9 th July 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, with a share capital of two hundred sixty-three thousand seven hundred thirty-six United States Dollars (USD 263,736), with registered office at 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 0154355 (the "Company"). The Company's Articles of Incorporation have been amended, for the last time, on the 16 th December 2010, by a deed enacted by Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations number 692 on the 12 th April 2011 (the "Articles of Associations").

III The appearing party, duly represented, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

- 1. To increase the Company's share capital by an amount of seventy-two thousand and ninety-six United States Dollars (USD 72,096.-), so as to raise it from its current amount of two hundred sixty-three thousand seven hundred and thirty-six United States Dollars (USD 263,736.-) divided into two hundred sixty-three thousand seven hundred and thirty-six (263,736) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, to three hundred thirty-five thousand and eight hundred thirty-two United States Dollars (USD 335,832.-) divided into three hundred thirty-five thousand and eight hundred thirty-two (335,832) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each.
- 2. To issue seventy-two thousand and ninety-six (72,096) new shares so as to raise the number of shares from two hundred sixty-three thousand seven hundred and thirty-six (263,736) shares to three hundred thirty-five thousand and eight hundred thirty-two (335,832) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision on the proposed capital increase.
- 3. To accept the subscription by the Sole Shareholder of seventy-two thousand and ninety-six (72,096) new shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each and the full payment of these new shares by a contribution in kind consisting of a definite, due and payable receivable of the Sole Shareholder against the Company in the amount of seventy-two thousand and ninety-six United States Dollars (USD 72,096.-).
 - 4. To amend article 5 of the Company's Articles of Association so as to reflect the above resolutions.
 - 5. Miscellaneous. The appearing party has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the Company's share capital by an amount of seventy-two thousand and ninety-six United States Dollars (USD 72,096.-), so as to raise it from its current amount of two hundred sixty-three thousand seven hundred and thirty-six United States Dollars (USD 263,736.-) divided into two hundred sixty-three thousand seven hundred and thirty-six (263,736) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, to three hundred thirty-five thousand and eight hundred thirty-two United States Dollars (USD 335,832.-) divided into three hundred thirty-five thousand and eight hundred thirty-two (335,832) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to issue seventy-two thousand and ninety-six (72,096) new shares so as to raise the number of shares from two hundred sixty-three thousand seven hundred and thirty-six (263,736) shares to three hundred thirty-five thousand and eight hundred thirty-two (335,832) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision on the proposed capital increase, and to accept the subscription and payment as follows:

Third resolution - Subscription/Payment

Thereupon, now appeared Ms Aziza Gomri, prenamed, acting in his capacity as duly authorised agent and attorney-infact of the Sole Shareholder.

The appearing person declared to subscribe, in the name and on behalf of the Sole Shareholder, prenamed, to seventy-two thousand and ninety-six (72,096) new shares of the Company, with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, and to fully pay these new shares by a contribution in kind consisting of a definite, due and payable receivable of the Sole Shareholder against the Company in the amount of seventy-two thousand and ninety-six United States Dollars (USD 72,096) (the "Contribution in Kind").

The Sole Shareholder, acting through its duly appointed attorney-in-fact, declared that there exist no impediments to the free disposal of the Contribution in Kind, and that the receivable is a definite and duly payable receivable of the Sole Shareholder. The Sole Shareholder, acting through its duly appointed attorney-infact, further irrevocably and unconditionally waives, releases and discharges the Company from all its obligations and liabilities towards the Sole Shareholder in respect of the receivable so contributed.



The Sole Shareholder, acting through its duly appointed attorney-in-fact, further declares that the value of the Contribution in Kind has been certified at seventytwo thousand and ninety-six United States Dollars (USD 72,096) in a declaration of contribution signed by the representatives of the Sole Shareholder and confirmed in a declaration of recipient company signed by the representatives of the Company.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the Sole Shareholder resolved to amend article 5 of the Company's Articles of Association, which shall forthwith read as follows:

" Art. 5. Share capital. The share capital of the Company is set at three hundred thirty-five thousand and eight hundred thirty-two United States Dollars (USD 335, 832.-) divided three hundred thirty-five thousand and eight hundred thirty-two (335,832) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, all of which are fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately one thousand two hundred euro (1.200.-EUR).

Declaration

The undersigned notary is proficient in English and states herewith that on request of the above appearing person's proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person's proxy holder and in case of any discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing person's proxy holder, who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated at the beginning of this document.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le 19 mai

Par devant nous, Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) (ci-après "Luxembourg").

A comparu

Balderton Capital IV, L1 S.à r.l, une société régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 0154351 ("l'Associé Unique"),

ici représentée par Ms. Aziza Gomri, avocat, demeurant professionnellement à

Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 18 mai 2011.

Lequel comparant a déclaré et requis le notaire soussigné d'acter que:

- I. Ladite procuration, qui après avoir été paraphée et signée ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné, devra être annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.
- II. La partie comparante déclare qu'elle détient actuellement la totalité du capital social de Balderton Capital IV, L2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Luxembourg, par un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire demeurant à Luxembourg, le 9 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, ayant un capital social de deux cent soixante-trois mille sept cent trente-six Dollars Américains (USD 263.736) et ayant son siège social au 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 0154355 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés, pour la dernière fois, le 16 Décembre 2010 par un acte notarié de Maître Léonie Grethen, notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, (Grand Duché du Luxembourg), publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 692, le 12 Avril 2011 (Les "Statuts de la Société").

III. La partie comparante, dûment représentée, a reconnu être dûment informée des résolutions à prendre sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

- 1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de soixante-douze mille quatre-vingt-seize Dollars Américains (USD 72.096,-), pour le porter de son montant actuel de deux cent soixante-trois mille sept cent trente-six Dollars Américains (USD 263.736,-) représenté par deux cent soixante-trois mille sept cent trente-six (263.736) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,-) chacune, à trois cent trente-cinq mille huit cent trente-deux Dollars Américains (USD 335.832,-) représenté par trois cent trente-cinq mille huit cent trente-deux (335.832) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,-) chacune.
- 2. Emission de soixante-douze mille quatre-vingt-seize (72.096) nouvelles parts sociales afin d'augmenter le nombre de parts sociales de deux cent soixante-trois mille sept cent trente-six (263.736) parts sociales à trois cent trente-cinq mille huit cent trente-deux (335.832) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,-) chacune



et ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et donnant droit à des dividendes dès le jour de la décision de l'augmentation du capital proposée.

- 3. Acceptation de la souscription par l'Associé Unique de soixante-douze mille quatre-vingt-seize (72.096) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,-) chacune et du paiement intégral de ces nouvelles parts sociales par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue par l'Associé Unique envers la Société s'élevant à un montant de soixante-douze mille quatre-vingt-seize Dollars Américains (USD 72.096,-).
 - 4. Modification de l'article 5 des Statuts de la Société, afin de refléter les résolutions ci-dessus.
 - 5 Divers

Le comparant a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décida d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de soixante douze mille quatre-vingt-seize Dollars Américains (USD 72.096,-), pour le porter de son montant actuel de deux cent soixante-trois mille sept cent trente-six Dollars Américains (USD 263.736,-) représenté par deux cent soixante-trois mille sept cent trente-six (263.736) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,-) chacune, à trois cent trente-cinq mille huit cent trente-deux Dollars Américains (USD 335.832,-) représenté par trois cent trentecinq mille huit cent trente-deux (335.832) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,-) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décida d'émettre soixante douze mille quatre-vingt-seize (72.096) nouvelles parts sociales afin d'augmenter le nombre de parts sociales de cent soixante-trois mille sept cent trente-six (263.736) parts sociales à trois cent trente-cinq mille huit cent trente-deux (335.832) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,-) chacune et ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et donnant droit à des dividendes dès le jour de la décision de l'augmentation du capital proposée, et d'accepter la souscription et le paiement comme suit:

Troisième résolution - Souscription/Paiement

Ensuite, a comparu Ms Aziza Gomri, susmentionné, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de l'Associé Unique.

Le comparant déclare souscrire, au nom et pour le compte de l'Associé Unique, susmentionné à soixante douze mille quatre-vingt-seize (72.096) nouvelles parts sociales de la Société, avec une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,-) chacune et de payer intégralement ces nouvelles parts sociales par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible de l'Associé Unique envers la Société, d'un montant de soixante douze mille quatre-vingt-seize Dollars Américains (USD 72.096,-) ("l'Apport en Nature").

L'Associé Unique, agissant par l'intermédiaire de son mandataire dûment désigné, déclara qu'il n'existe aucun obstacle à la libre disposition de l'Apport en Nature, et que la créance est une créance certaine, et dûment exigible de l'Associé Unique.

L'Associé Unique, agissant par l'intermédiaire de son mandataire dûment désigné, en outre, libère et décharge, irrévocablement et sans conditions, la Société de toutes ses obligations et responsabilités en ce qui concerne la créance ainsi apportée.

L'Associé Unique, agissant par l'intermédiaire de son mandataire dûment désigné, en outre, déclare que la valeur de l'Apport en Nature a été certifiée à soixante douze mille quatre-vingt-seize Dollars Américains (USD 72.096,-) dans une déclaration d'apport signée par les représentants de l'Associé Unique et confirmée dans une déclaration de la société bénéficiaire signée par les représentants de la Société.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions prises ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des Statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à trois cent trente-cinq mille huit cent trente-deux Dollars Américains (USD 335.832,-) représenté par trois cent trente-cinq mille huit cent trente-deux (335.832) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,-) chacune, chaque part sociale étant entièrement libérée."

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à mille deux cents euros (1.200.- EUR).

Déclaration

Le notaire instrumentaire qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du mandataire du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.



Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Le présent acte notarié a été rédigé au Luxembourg, à la date mentionnée au début du présent document.

Signé: Gomri, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2011. Relation: LAC/2011/23537. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 10 juin 2011.

Référence de publication: 2011088156/192.

(110099175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

Grainger MU (N°1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 134.841.

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 4 juillet 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011093332/11.

(110104832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Herald Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 160.392.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 28 juin 2011

L'actionnaire unique de la Société a décidé de nommer les personnes suivantes comme administrateurs supplémentaires de la Société, pour une période prenant fin à l'assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2011:

- Monsieur François BROUXEL, né le 16 septembre 1966 à Metz (France), demeurant au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
- Monsieur Michel BULACH, né le 6 avril 1974 à Metz (France), demeurant au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
- Madame Samia RABIA, née le 10 février 1974 à Longwy (France), demeurant au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;

et de porter ainsi à quatre le nombre d'administrateurs de la Société.

L'actionnaire unique de la Société a décidé de nommer Monsieur Bernard WIRTZ, né le 22 juillet 1959 à Anvers (Belgique), demeurant au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, comme nouveau commissaire aux comptes de la Société en remplacement de la société Centralis S.A., pour une période prenant fin à l'assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Référence de publication: 2011094540/24.

(110107188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Grainger MU (N°1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 134.841.

Les comptes annuels au 30 septembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 4 juillet 2011.

Référence de publication: 2011093333/11. (110104843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Signature.

Kirchberg Securities Finance Fund, SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 154.276.

L'assemblée générale ordinaire du 22 juin 2011 a décidé de renouveler les mandats de M. Floris DIRKZWAGER, M. Frank HODYJAS, M. Paul G. WHITE et Mme Hanna ESMEE DUER en tant que membres du conseil d'administration de Kirchberg Securities Finance Fund, SICAV-SIF.

Le conseil d'administration se compose dès lors comme suit et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2012:

Floris DIRKZWAGER, Membre du Conseil d'Administration

55, Rokin

NL-1012KK Amsterdam

Frank HODYJAS, Membre du Conseil d'Administration

23-25, Ulmenstrasse, Stockwerk 12.OG

D-60325 Frankfurt

Paul G. WHITE, Membre du Conseil d'Administration

55, Rokin

NL-1012 KK Amsterdam

Hanna ESMEE DUER, Membre du Conseil d'Administration

19, rue de Bitbourg

L-1273 Luxembourg

Ernst & Young S.A. a été réélu comme réviseur d'entreprises, et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Jacqueline Siebenaller / Daniel Breger

Référence de publication: 2011097932/30.

(110110487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Grainger MU (N°1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 134.841.

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 4 juillet 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011093334/11.

(110104847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Fund-Market S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 63.861.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 mars 2011

- L'Assemblée renouvelle les mandats des Administrateurs suivants:

MM. Pierre AHLBORN

Philippe DEPOORTER

Luc RODESCH



Le mandat des Administrateurs prendra fin à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

- Est nommé commissaire aux comptes Fiduciaire de Luxembourg, 38 boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg, pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Composition du Conseil d'Administration

M. Pierre AHLBORN Président

résidant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 14 boulevard Royal

M. Philippe DEPOORTER Administrateur

résidant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 14 boulevard Royal.

M. Luc RODESCH Administrateur

résidant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 14 boulevard Royal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Pour le Conseil d'Administration

Michael Koob

Référence de publication: 2011095314/26.

(110107666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Institutional Trust Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 200.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 18, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 128.987.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 30 juin 2011

En date du 30 juin 2011, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Dr. Min SUN de ses mandats de gérant et délégué à la gestion journalière de la Société avec effet immédiat;
- d'accepter la démission de Monsieur Dr. Dirk SOEHNHOLZ de ses mandats de gérant et délégué à la gestion journalière de la Société avec effet immédiat;
- de nommer Monsieur Marcel RENNÉ, né le 9 juillet 1970 à Bad Buchau, Allemagne, résidant à l'adresse suivante: 15, Agricolaweg, 61381 Friedrichsdorf, Allemagne, en tant que nouveau gérant et délégué à la gestion journalière de la Société avec effet au 1 er juillet 2011 et ce pour une durée indéterminée;
- de nommer Monsieur Andreas SYGUDA, né le 11 décembre 1970 à Bad Homburg, Allemagne, résidant à l'adresse suivante: 15, Zum Eschbachsteg, 60437 Frankfurt am Main, Allemagne, en tant que nouveau gérant et délégué à la gestion journalière de la Société avec effet au 1 ^{er} juillet 2011 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Institutional Trust Management Company S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011094550/24.

(110107015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Grainger MU Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 134.730.

Les comptes annuels au 30 septembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 4 juillet 2011. Signature.

Référence de publication: 2011093335/11.

(110104807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.



Grainger MU Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 134.730.

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 4 juillet 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011093336/11.

(110104815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Grainger MU Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 134.730.

Les comptes annuels au 30 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 4 juillet 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011093337/11.

(110104824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

McWane Luxembourg China, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 157.982.

Extract of the shareholder's resolutions taken on july 5 th, 2011

- the resignation of Mrs. Antonella GRAZIANO, as category B Manager of the Company is accepted;
- Mrs Annick Leblon, born on October 27 th , 1975 at Etterbeeck (Belgium), private employee, with professional address at 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, is appointed category B Manager of the Company, in replacement of Mrs. Antonella Graziano. Her mandate will start with immediate effect and for an unlimited period.

Certified true copy

Suit la traduction française de ce qui précède:

Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 5 juillet 2011

- la démission de Mme Antonella GRAZIANO de son mandat de Gérante de catégorie B est acceptée;
- Mme Annick Leblon, née le 27 octobre 1975 à Etterbeek (Belgique), employée privée, résidant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommée Gérant de Catégorie B, avec effet immédiat et pour une période indéterminée, en remplacement de Mme Antonella Graziano.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2011093729/21.

(110106070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Keane, Piper & Associates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 29.934.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 14 juin 2011

Résolutions:

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de ne pas renommer Messieurs Stefano De Meo et Giorgio Bianchi et décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2013 comme suit:



Conseil d'administration:

Monsieur Andrea CARINI, employé privé, demeurant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, administrateur et président.

Monsieur Gregorio PUPINO, employé privé, demeurant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, administrateur.

Monsieur Benoît DESSY, employé privé, demeurant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

Fiduciaire Mevea Luxembourg Sàrl, 45-47, route d'Arlon, L - 1140 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque Société Anonyme Banque Domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2011095373/26.

(110107633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Grainger Luxembourg Financing (N°1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 204.544.675,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 105.562.

Les comptes annuels au 24 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 4 juillet 2011. Signature.

Référence de publication: 2011093338/11.

(110104748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Grainger Luxembourg Financing (N°1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 204.544.675,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 105.562.

Les comptes annuels au 24 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 4 juillet 2011.

Référence de publication: 2011093339/11.

(110104752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Grinder S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.640.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Signature.

Référence de publication: 2011093341/10.

(110104875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.



Sampan Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich. R.C.S. Luxembourg B 109.457.

Extrait des Résolutions de l'Associé Unique prises le 25 Juin 2011

L'unique Associé de Sampan Properties S.à r.l (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Fabrice Geimer, né le 23 Janvier 1978 à Arlon (Belgique), avec adresse professionnelle, au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1 ^{er} juillet 2011.
- de nommer Sjors van der Meer né le 31 Octobre 1978 à Utrecht (Pays Bas), avec adresse professionnelle au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1 ^{er} juillet 2011.

Le Conseil d'administration se compose comme suit:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Sjors van der Meer

Christelle Ferry

Luxembourg, le 25 Juin 2011.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2011094192/22.

(110106031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Lux-Transport, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 4-6, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 19.008.

Im Jahre zweitausendundelf, am zehnten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri HELLINCKX, mit dem Luxemburg.

IST ERSCHIENEN:

Die Gesellschaft deutschen Rechts "e-log EUROPEAN LOGISTIC GmbH", mit Sitz in D-74211 Leingarten, Eichendorffstrasse 40,

hier vertreten durch seinen Geschäftsführer Herrn Gerd WEINREUTER, wohnhaft in D-74211 Leingarten.

Die Erschienene bittet den Notar das folgende festzulegen:

- die Erschiene ist die alleinige Gesellschafterin von "LUX-TRANSPORT S.à r.l.", eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Sitz in L-6688 Mertert, Port de Mertert, welche gegründet wurde durch notarielle Urkunde vom 17. Dezember 1981, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 76 vom 10. April 1982, und deren Satzung zuletzt abgeändert wurde gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 22. September 2009, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2211 vom 12. November 2009,
 - die alleinige Gesellschafterin nahm folgenden Beschluss:

Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschließt, Artikel 3 bezüglich des Gesellschaftszwecks abzuändern um ihm fortan folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 3. Gegenstand der Gesellschaft ist die Vermietung von Fahrzeugen, der Betrieb einer Speditionsfirma sowie eines Fuhrunternehmens, der Handel mit Rohstoffen und Chemikalien, sowie Import und Export von Handelsprodukten, ebenfalls Lagerei, Vermarktung und Verpachtung von Lagerhallen. Die Gesellschaft darf andere Unternehmen gleicher oder ähnlicher Art übernehmen, betreiben-und sich an solchen Unternehmen beteiligen, sowie Zweigniederlassungen errichten

Die Gesellschaft kann Sicherheiten, Bürgschaften und Garantien vergeben.

Im Rahmen Ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft alle Tätigkeiten kommerzieller, finanzieller oder sonstiger Art ausüben, soweit sie dem Gesellschaftszweck dienlich oder nützlich sind."

Worüber Urkunde, Aufgenommen wurde in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an die Komparentin, hat sie gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: G. WEINREUTER und H. HELLINCKX.



 $Enregistr\'e \ \grave{a} \ Luxembourg \ A.C., \ le \ 19 \ mai \ 2011. \ Relation: \ LAC/2011/23012. \ Reçu \ soixante-quinze \ euros \ (75,-EUR).$

Le Receveur (signé): F. SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, Der Gesellschaft auf Begehr erteilt.

Luxemburg, den 11. Juli 2011.

Référence de publication: 2011096985/38.

(110109654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

GWA SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 157.845.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GWA SIF

CACEIS Bank Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2011093342/12.

(110104539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

TPG Kirchberg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 240.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 160.466.

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth day of the month of June.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary, residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

- 1) TPG Opportunity Fund I L.P., a limited partnership established under the laws of Delaware and registered with the Secretary of State of Delaware under number 4682002 acting through its general partner TPG Opportunities Advisors Inc.; and
- 2) TPG Opportunity Fund III L.P., a limited partnership established under the laws of Delaware and registered with the Secretary of State of Delaware under number 4768333 acting through its general partner TPG Opportunities Advisors Inc.

represented by Me Ralph Beyer, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 21 June 2011, being the shareholders and holding together all the one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares in issue in "TPG Kirchberg S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, incorporated on 14 March 2011 by deed of the notary Henri Hellinckx, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial").

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

- (A) The shareholders hold all the shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on the item of the agenda set out below.
 - (B) The items on which resolutions are to be passed are as follows (all interrelated and passed as one item):
- (1) Change of the currency of the Company's share capital from Euro to United States Dollars at the exchange rate Euro / United States Dollars as published by Bloomberg as at 28 June 2011, being one Euro (€1.00) for one point four three seven one United States Dollars (USD 1.4371), amendment of the nominal value of the shares from one Euro cent (€0.01) to one United States Dollars cent (USD 0.01) and consequential reduction of the issued share capital of the Company to bring it to twelve thousand five hundred United States Dollars (USD 12,500) divided into one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares with a nominal value of one United States Dollars cent (USD 0.01) (taking into consideration the capital increase under (2)); allocation of the reduction amount to the freely distributable share premium account;
- (2) Increase of the issued share capital of the Company to two hundred and forty thousand United States Dollars (USD 240,000) by the creation and issue of twenty-two million seven hundred fifty thousand (22,750,000) shares with a nominal value of one United States Dollar cents (USD 0.01) each; subscription to the new shares by the subscribers as set forth below through the contribution in cash of two hundred twenty seven thousand five hundred United States Dollars and ninety four United States Dollar cents (USD 227,500.94), for an aggregate issue and subscription price of two hundred twenty seven thousand five hundred United States Dollars and ninety four United States Dollar cents (USD 227,500.94):



Subscribers	Number
	of shares
	subscribed
	to
TPG Opportunity Fund I L.P	5,687,500
TPG Opportunity Fund III L.P	17,062,500
Total	22,750,000

allocation of an amount equal to the nominal value of the newly issued shares to the share capital of the Company and of the remainder to the freely distributable share premium; consequential amendment of article 5 of the articles of association to read as follows:

"**Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at two hundred and forty thousand United States Dollar (USD 240,000) divided into twenty-four million (24,000,000) shares with a nominal value of one United States Dollars cent (USD 0.01) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable."

Thereafter the following resolution was passed:

Sole resolution

The meeting resolved to change the currency of the Company's share capital from Euro to United States Dollars at the exchange rate Euro / United States Dollars as published by Bloomberg as at 28 June 2011, being one Euro (\in 1.00) for one point four three seven one United States Dollars (USD 1.4371), to amend the nominal value of the shares from one Euro cent (\in 0.01) to one United States Dollars cent (USD 0.01), to reduce the issued share capital of the Company to bring it to twelve thousand five hundred United States Dollars (USD 12,500) divided into one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares with a nominal value of one United States Dollars cent (USD 0.01) (taking into consideration the capital increase herebelow), and to allocate the reduction amount to the freely distributable share premium account.

The meeting resolved to increase the issued share capital of the Company by two hundred twenty seven thousand five hundred United States Dollars (USD 227,500) to two hundred and forty thousand United States Dollars (USD 240,000) by the creation and issue of twenty-two million seven hundred fifty thousand (22,750,000) shares with a nominal value of one United States Dollars cent (USD 0.01) each for an aggregate issue and subscription price of two hundred twenty seven thousand five hundred United States Dollars and ninety four United States Dollar cents (USD 227,500.94).

Thereupon appeared the subscribers as set forth in the agenda, each represented by Me Ralph Beyer prenamed, and subscribed and fully paid the new shares as set forth in the item 2 of the agenda through the contribution in cash of two hundred twenty seven thousand five hundred United States Dollars and ninety four United States Dollar cents (USD 227,500.94).

Evidence of the payment of the subscription price was shown to the notary.

The meeting resolved that an amount equal to the nominal value of the newly issued shares shall be allocated to the share capital of the Company and of the remainder to the freely distributable share premium.

In consequence of the above the meeting resolved to amend article 5 of the articles of association of the Company as set out in the agenda.

There being no further item on the agenda the meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at \leq 1,800.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le trentième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu



- 1) TPG Opportunity Fund I L.P., une société de type Limited Partnership constituée conformément aux lois de l'Etat de Delaware et enregistrée auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 4682002, agissant par son General Partner TPG Opportunities Advisors Inc.;
- 2) TPG Opportunity Fund III L.P., une société de type Limited Partnership constituée conformément aux lois de l'Etat de Delaware et enregistrée auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 4768333, agissant par son General Partner TPG Opportunities Advisors Inc.,

représentées par Me Ralph Beyer, Rechtsanwalt, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 21 juin 2011, étant les associés et détenant ensemble toutes les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales émises dans «TPG Kirchberg S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, constituée le 14 mars 2011 suivant acte par le notaire Henri Hellinckx, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»).

Les parties comparantes ont déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit :

- (A) Les associés détiennent toutes les parts sociales émises dans la Société de sorte que des décisions peuvent valablement être prises sur le point porté à l'ordre du jour ci-dessous.
- (B) Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants (tous interdépendants et passés comme un seul point à l'ordre du jour) :
- (1) Changement de la devise dans laquelle le capital social de la Société est exprimé de l'Euro en Dollar des Etats-Unis au taux de change Euro / Dollar des Etats-Unis tel que publié par Bloomberg le 28 juin 2011, étant d'un Euro (€ 1,00) pour un virgule quatre trois sept un Dollars des Etats-Unis (USD 1,4371), modification de la valeur nominale des parts sociales d'un centime d'Euro (€ 0,01) à un centime de Dollar des Etats-Unis (USD 0,01) et réduction du capital social émis de le Société pour le ramener à douze mille cinq cents Dollars des Etats-Unis (USD 12.500) divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales avec une valeur nominale de un centime de Dollar des Etats-Unis (USD 0,01) (prenant en considération l'augmentation de capital prévue sous le point (2)); allocation du montant de la réduction au compte de la prime d'émission librement distribuable;
- (2) Augmentation du capital social émis de la Société à un montant de deux cent quarante mille Dollars des Etats-Unis (USD 240.000) par la création et l'émission de vingt-deux millions sept cent cinquante mille (22.750.000) parts sociales avec une valeur nominale de un centime de Dollar des Etats-Unis (USD 0,01) chacune; souscription aux nouvelles parts sociales par les souscripteurs définis ci-dessous à travers un apport en espèces de deux cent vingt-sept mille cinq cents Dollars des Etats-Unis et quatre-vingt quatorze centimes (USD 227.500,94), pour un montant total d'émission et de souscription de deux cent vingt-sept mille cinq cents Dollars des Etats-Unis et quatre-vingt quatorze centimes (USD 227.500,94):

Souscripteurs	Nombre
	de parts
	sociales
	souscrites
TPG Opportunity Fund I L.P	5.687.500
TPG Opportunity Fund III L.P	17.062.500
Total	22.750.000

allocation d'un montant égal à la valeur nominale des parts sociales nouvellement émises au capital social de la Société et du reliquat à la prime d'émission librement distribuable; modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante :

« **Art. 5. Capital Social.** Le capital social émis de la Société est fixé à deux cent quarante mille Dollars des Etats-Unis (USD 240.000) divisé en vingt-quatre million (24.000.000) de parts sociales d'une valeur nominale d'un centime de Dollar des Etats-Unis (USD 0,01) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.»

Ensuite, la résolution suivante a été passée :

Résolution unique

L'assemblée a décidé de changer la devise dans laquelle le capital social de la Société est exprimé de l'Euro en Dollar des Etats-Unis au taux de change Euro / Dollar des Etats-Unis tel que publié par Bloomberg le 28 juin 2011, étant d'un Euro (€ 1,00) pour un virgule quatre trois sept un Dollars des Etats-Unis (USD 1,4371), de modifier la valeur nominale des parts sociales d'un centime d'Euro (€ 0,01) à un centime de Dollar des Etats-Unis (USD 0,01), de réduire le capital social émis de le Société pour le ramener à douze mille cinq cents Dollars des Etats-Unis (USD 12.500) divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales avec une valeur nominale de un centime de Dollar des Etats-Unis (USD 0,01) (prenant en considération l'augmentation de capital prévue ci-dessous); et allocation du montant de la réduction au compte de la prime d'émission librement distribuable;



L'assemblée a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de deux cent vingt-sept mille cinq cents Dollars des Etats-Unis (USD 227.500) à un montant de deux cent quarante mille Dollars des Etats-Unis (USD 240.000) par la création et l'émission de vingt-deux millions sept cent cinquante mille (22.750.000) parts sociales avec une valeur nominale de un centime de Dollar des Etats-Unis (USD 0,01) chacune pour un montant total d'émission et de souscription de deux cent vingt-sept mille cinq cents Dollars des Etats-Unis et quatre-vingt quatorze centimes (USD 227.500,94).

Sont apparus les souscripteurs mentionnés dans l'ordre du jour, chacun représenté par Me Ralph Beyer précité, et ont souscrit et entièrement payé les nouvelles parts sociales tel que décrit au point 2 de l'ordre du jour à travers un apport en espèces de deux cent vingt-sept mille cinq cents Dollars des Etats-Unis et quatre-vingt quatorze centimes (USD 227.500,94).

La preuve du paiement du prix de souscription a été montrée au notaire.

L'assemblée a décidé qu'un montant égal à la valeur nominale des parts sociales nouvellement émises soit alloué au capital social de la Société et du reliquat à la prime d'émission librement distribuable.

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée a résolu de modifier l'article 5 des Statuts de la Société afin qu'il ait la teneur indiquée dans l'ordre du jour.

Plus rien ne figurant dans l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à € 1.800,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, la partie comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: R.Beyer, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 juin 2011. Relation: EAC/2011/8544. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 1 er juillet 2011.

Référence de publication: 2011091261/179.

(110102857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2011.

Allgemeine Gesellschaft für Verbriefungen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 110.746.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la société en date du 30 juin 2011 (le "Conseil d'Administration")

Le Conseil d'Administration décide de renouveler le mandat de VAN CAUTER -SNAUWAERT & CO S.à.R.L., avec siège social au 43, Route d'Arlon L - 8009 Strassen, enregistré sous le numéro B52610 au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg, en tant que Réviseur Externe de la Société pour les comptes se clôturant au 31 décembre 2011.

A Luxembourg, le 30 juin 2011.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2011093448/16.

(110105997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Finghold S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri. R.C.S. Luxembourg B 75.647.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 28 juin 2011

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2013 comme suit:



Conseil d'administration:

Mme Emanuela Corvasce, employée privée, demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur et président;

M. Marco Gostoli, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

Mme Rossana Di Pinto, employée privée, demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

Mme Cristobalina Moron, employée privée, demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

ComCo S.A., 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme Société Européenne de Banque Société Anonyme Banque domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2011094480/27.

(110106711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Hardt Group Securities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 110.966.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011093343/10.

(110104509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Hess Capital Corporation, S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 79.729.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011093344/10.

(110104813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Incas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 98.141.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société qui s'est tenue en date du 22 juin 2011 au siège social que: Suite à la réélection de tous les administrateurs sortants, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2011, le Conseil d'Administration se compose de:

- Michel de GROOTE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, Président du Conseil;
 - Raf BOGAERTS, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance;
- John DRURY, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à W1S 4PD Londres, Standbrook House, 1 st Floor, 2-5, Old Bond Street, Angleterre;
 - Robert SMEELE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à CH-6300 Zug, Grafenauweg, 10, Suisse;
 - Johny SERÉ, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à B-1804 Vilvoorde, Jean Monnetlaan, Belgique.



A été élue comme réviseur d'entreprises agréé, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2011:

- Ernst & Young, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall, 2.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2011094576/24.

(110106650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Immobilière des Glacis S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 76.578.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011093345/10.

(110104671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Immobilière des Glacis S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 76.578.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011093346/10.

(110104674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Immobilière des Glacis S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 76.578.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011093347/10.

(110104678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Infra-Invest, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 135.537.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011093348/10.

(110104514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Sidonie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 85.877.

EXTRAIT

La société accepte la démission de Monsieur Bart Zech et Monsieur Roeland P. Pels suite à l'enregistrement et au dépôt auprès du Registre du Commerce daté du 08/07/2010.



La société accepte la démission de Madame Anne Compère suite à l'enregistrement et au dépôt auprès du Registre du Commerce daté du 18/10/2010.

En date du 4 juillet 2011, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

- M. Ivo Hemelraad, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouvel Administrateur de la société avec effet immédiat.
- M. Wim Rits, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouvel Administrateur de la société avec effet immédiat.
- M. Mikael Gutierrez, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouvel Administrateur de la société avec effet immédiat.
- Le mandat du commissaire aux comptes, Galina Incorporated, est renouvelé avec effet rétroactif au 6 avril 2007 jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires en 2012.
 - Le siège social de la société est transféré au «15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg» avec effet immédiat.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 4 juillet 2011.

Référence de publication: 2011094799/24.

(110107523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Immo-Tours International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 61.900.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er juillet 2011.

Pour: IMMO-TOURS INTERNATIONAL S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Nathalie PAQUET-GILLARD / Cindy SZABO

Référence de publication: 2011093353/15.

(110104899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

International Medical Equipment Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5495 Wintrange, 6, Waistrooss.

R.C.S. Luxembourg B 58.786.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011093349/10.

(110104732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Island Fund S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 79.111.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Island Fund S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011093350/11.

(110104525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.



Itau Active Asset Allocation Funds, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 151.002.

Le bilan pour la période du 27 janvier 2010 au 31 Décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ITAU ACTIVE ASSET ALLOCATION FUNDS

Société d'Investissement à Capital Variable

Fond d'investissement spécialisé

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Signatures

Référence de publication: 2011093351/17.

(110104890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

AL.VE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 117.056.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 15 juin 2011

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2011 comme suit:

Fiduciaire Mevea Luxembourg Sàrl, 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2011093461/16.

(110105521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Il Cofanetto S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1421 Luxembourg, 10, rue André Duchscher.

R.C.S. Luxembourg B 34.117.

Le Bilan au 31.12.2010 a été enregistré et déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg. Signature.

Référence de publication: 2011093352/10.

(110105183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Lama-Dust S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 122.404.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011096965/11.

(110110086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.



Immo-Tours International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 61.900.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er juillet 2011.

Pour: IMMO-TOURS INTERNATIONAL S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Nathalie PAQUET-GILLARD / Cindy SZABO

Référence de publication: 2011093354/15.

(110104900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Irrus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2740 Luxembourg, 1, rue Nicolas Welter.

R.C.S. Luxembourg B 117.113.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la Société tenue en date du 20 juin 2011

Jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la Société approuvant les comptes de l'exercice social 2011, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Gérants

Gérants "A"

Mats Håkan HÅKANSSON, Gérant "A"

adresse professionnelle 1, rue Nicolas Welter, L - 2740 Luxembourg

Lars-Åke Stefan JONASSON, Gérant "A"

adresse professionnelle 1, rue Nicolas Welter, L - 2740 Luxembourg

Karl Joakim LARSSON, Gérant "A"

adresse professionnelle 1, rue Nicolas Welter, L - 2740 Luxembourg

Gérants "B"

Hans Birger Viktor LUND, Gérant "B"

adresse professionnelle 1, rue Nicolas Welter, L - 2740 Luxembourg

Bo Lars LILJEGREN, Gérant "B"

adresse professionnelle 15, Scheelevägen, SE - 223 70 Lund

Tom RATTLEFF, Gérant "B"

adresse professionnelle 15, Scheelevägen, SE-223 70 Lund

Luxembourg, le 20 juin 2011.

Pour avis sincère et conforme

Pour Irrus S.à r.l.

Birger Lund

Référence de publication: 2011096920/29.

(110110134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Lehman Brothers European Mezzanine LB, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 100.708.

Le Bilan du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011100532/10.

(110113127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

diteur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck